



Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2026

Selon la réglementation, ce rapport est transmis 12 jours au plus tard avant la séance de vote des budgets.

INTRODUCTION – DU ROB 2026 AU BP 2026

1. **Cette année encore, l'élaboration du budget primitif de Grand Chambéry pour 2026 intervient une nouvelle fois dans un contexte d'incertitude marquée par l'instabilité politique au niveau national et l'absence de vision sur le budget de l'État.**

Depuis le débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu lors du Conseil communautaire du 6 novembre 2025, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 a suivi son parcours parlementaire. Dans sa version initiale, le PLF présenté par le Gouvernement prévoit différentes mesures qui entraîneraient une réduction certaine des recettes pour les collectivités locales et les intercommunalités, notamment par :

- Un gel du produit de TVA au niveau de l'inflation (perte estimée à 600 000€ pour Grand Chambéry) ;
- Une révision du versement du FCTVA basé sur un retour à un modèle en année N+1 (pas de perte mais un portage de 2 à 3 M€ en 2026 et 2027) ;
- Une reconduction et un renforcement du DILICO à 2 milliards d'euros (perte estimée de 1,9 M€) ;
- Une révision des aides de la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL) et du Fonds Vert (perte estimée à 150 000€) ;
- Une diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels (perte estimée à 400 000€).

Au total, le manque à gagner pour Grand Chambéry était compris entre 1,1 M€ et 3,5 M€.

Le 22 novembre, l'Assemblée nationale a rejeté à la quasi-unanimité la première partie du PLF portant sur les recettes. C'est donc la copie initiale du budget, sans les amendements des députés, qui a été transmise pour examen au Sénat. Les sénateurs ont adopté la première partie du PLF le jeudi 4 décembre dans une version amendée réduisant à 2,2 milliards d'euros l'effort demandé aux collectivités locales. **Toutefois, l'absence de majorité parlementaire sur le projet de loi de finances fait peser une lourde incertitude sur l'adoption définitive du texte.**

À la date de rédaction du présent rapport, le Parlement n'a pas achevé son examen du budget de l'État pour 2026. Ainsi, dans ce contexte **marqué par le manque de visibilité sur les ressources des collectivités locales, Grand Chambéry a élaboré son budget primitif dans une logique de prudence et de stabilité, avec la reconduction des montants de l'exercice précédent.**

Pour les budgets de Grand Chambéry, il convient par ailleurs de distinguer les budgets impactés par le PLF 2026 et ceux qui le sont moins.

- Le budget Général et le budget Déchets sont les plus impactés par le PLF 2026.
- Les budgets de la Régie de l'Eau potable, de la Régie de l'Assainissement Collectif et Non Collectif et le budget annexe Mobilité ne sont quant à eux pas concernés directement par des mesures du PLF 2026.

2. **Des ajustements sur la section de fonctionnement du budget Général ont été apportés depuis le débat d'orientations budgétaires**

Les rencontres budgétaires se sont déroulées entre le 6 novembre et le 1^{er} décembre 2025 afin de finaliser les propositions budgétaires de l'année 2026. La commission des finances et du contrôle de gestion s'est réunie le 2 décembre pour conclure la procédure d'élaboration budgétaire. **Ainsi, quelques ajustements en fonctionnement ont été proposés depuis le débat d'orientations budgétaires du jeudi 6 novembre 2025.**

- **Recettes de fonctionnement**

→ **Les recettes propres de fonctionnement du budget général s'établiront finalement à 60,3 M€** (contre 60,9 M€ projetés en DOB 2026).

- Révision du montant ponctionné sur la DCRTP : -200 k€
 - Hypothèse DOB2026 : -500 k€
 - Hypothèse BP2026 selon calculs actualisés : -700 k€
- Révision du montant ponctionné sur la compensation des bases industrielles : -200 k€.
 - Hypothèse DOB2026 : -375 k€
 - Hypothèse BP2026 selon calculs actualisés par le Sénat : -575 k€.
- Révision du produit de TVA à percevoir en 2026 : -200 k€.
 - Produit prévisionnel en DOB2026 : 23,9 M€.
 - Produit prévisionnel en BP2026 : 23,7 M€. Actualisation selon dynamique de TVA observée au dernier trimestre 2025 (manque 5 à 10 milliards en national).

- **Dépenses de fonctionnement**

→ **Les dépenses propres de fonctionnement hors DILICO du budget Général s'établiront finalement à 45 M€** (contre 45,4 M€ projetées en DOB 2026).

- Révision à la baisse de l'enveloppe des frais financiers : -200 k€.
Les taux seront finalement plus faibles qu'anticipé lors du DOB 2026.
- Actualisation des autres charges de gestion courante (chapitre 65) : -200 k€.
Après prise en compte des affectations des enveloppes budgétaires suivant la phase d'arbitrage et les remontées de l'ensemble des services et des partenaires, l'enveloppe des autres charges de gestion courante (chapitre 65) est ajustée à hauteur de 200 k€.

→ Soit une correction nette de -200 k€ (-600 k€ + 400 k€) entre les dépenses et les recettes par rapport aux hypothèses du DOB 2026.

En conséquence et au stade du Budget primitif 2026 :

- L'épargne brute du budget Général **hors DILICO PLF 2026** s'établirait à 15,3 M€, soit un ratio de désendettement de **7,22 ans** au regard de l'encours de dette à 110,4 M€.
- L'épargne brute du budget Général **avec DILICO PLF 2026** s'établirait à 13,9 M€, soit un ratio de désendettement de **7,97 ans** au regard de l'encours de dette à 110,4 M€.

3. La programmation pluriannuelle d'investissement 2021/2026

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) du budget Général, a été actualisée en fonction des calendriers de réalisation des opérations.

Le bilan suivant est obtenu :

Objet	2025	2026	Ecarts	Commentaires sur les Ecarts
Investissements récurrents	16,065 M€	17,167 M€	+1,102 M€	Fin d'opérations récurrentes : +1 M€
Grands équipements/ infra.	47,836 M€	48,585 M€	+0,749 M€	Centre NORD Phase. 2 : recalage +700 k€
Gestion/préservation espaces	26,216 M€	23,960 M€	-2,256 M€	AVAL VILLARCHER : différé -700 k€ PLUIHD : diminution -400 k€ SCHEMA AGRICOLE : diminution : -450 k€ EAUX PLUVIALES : diminution : -500 k€ Autres COURS D'EAU : diminution : -200 k€
Fonds de concours Dont FDC Adaptation climatique Dont FDC VAE	39,802 M€	37,287 M€ 200 k€ 100 k€	-2,515 M€	Enveloppe foncière - diminution : -750 k€ ZFE - diminution : -600 k€ Soldes PLH 2013/2020 - diminution : -800 k€ FDC Politique de la Ville : différé : -200 k€ Reliquat FDC - diminution : -150 k€
Enveloppes thématiques	20,862 M€	22,650 M€	+1,788 M€	Schéma Directeur Transition Eco : +200 k€ Matériel Vélo : +200 k€ Pistes cyclables : +1,2 M€ Aménagements structurants : +1,1 M€ Gens Du Voyage : -1,0 M€
Enveloppes spécifiques	6,791 M€	5,232 M€	-1,559 M€	Centre des bus : différé : -1,4 M€ Nant Petchi : -0,2 M€
Enveloppe Inflation	0,605 M€	0 €	-0,605 M€	Suppression car fin de PPI : -0,6 M€
Enveloppe à arbitrer		1,0 M€		
TOTAL THEORIQUE	158,2 M€	155,9 M€	-2,3 M€	-2,3 M€ mais des différés à noter
Nouveaux différés à financer		+2,3 M€	+2,3 M€	
TOTAL	158,2 M€	158,2 M€		Montants inchangés

Il apparaît ainsi qu'une enveloppe de 1 M€ peut-être réaffectée à d'autres projets.

À l'issue des conférences budgétaires, il est proposé que cette somme d'un million d'euros puisse être affectée à plusieurs objets :

- Au financement de la compétence Habitat au regard d'enjeux instantanés liés à la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) et notamment le financement des aides pour l'utilisation des isolations biosourcées (200 k€) ;
- À des travaux exceptionnels à mener sur la toiture d'un bâtiment de l'aérodrome dont les études seront finalisées d'ici janvier 2026, la vétusté de l'équipement laissant apparaître un besoin de travaux dès 2026 (450 k€) ;
- À un financement complémentaire pour le fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (2024-2026), ce dernier étant totalement consommé à fin 2025, pour mieux accompagner les communes dans leurs projets de diversification touristique (100 k€) ;
- Une enveloppe conservée en réserve en cas d'imprévus (250 k€).

Le montant en dépenses de la PPI 2021/2026 reste inchangé au stade du BP 2026. Il s'établit à 158,2 M€.

Le montant des recettes pour la PPI est également inchangé.

Une enveloppe de 33,6 M€ de subventions et participations est prévue sur la période 2021/2026, dont 3,5 M€ sont prévus au BP 2026 en recettes.

L'inscription des crédits de la PPI 2026 du budget général se fera en deux temps, comme indiqué dans le ROB 2026, à savoir :

- Une inscription des crédits pour l'année 2026 dans le budget primitif 2026 ;
- Puis l'ajout des reports de crédits 2025 par un budget supplémentaire (BS) adopté avant le 30 juin 2026, sur la base des comptes administratifs 2025.

Au stade du DOB 2026, le montant de dépenses de la PPI pour l'année 2026 était estimé à 50 M€. Elle se décomposait de la manière suivante :

- 30 M€ en BP 2026 ;
- 20 M€ projetés au titre des reports de crédits 2025.

Après l'ajustement des enveloppes et la prise en compte d'un arrêté provisoire des engagements comptables à la date du 20 novembre 2025, le montant de dépenses est maintenu à 50 M€ mais la répartition a été révisée :

- 33,7 M€ en BP 2026 ;
- 16,3 M€ projetés au titre des reports 2025. **Ce montant sera précisé en tenant compte du montant qui sera réellement exécuté et constaté au compte administratif 2025. Cette enveloppe finalisée sera intégrée dans les budgets 2026 dans le cadre du vote réglementaire du BS 2026.**

La masse globale ne changera donc pas quelles que soient les hypothèses, les équilibres financiers de la PPI au stade du BP 2026 sont donc identiques et conformes à ceux projetés lors du DOB 2026.

Les budgets annexes Mobilité, Eau Potable et Assainissement et dédié Déchets sont quant à eux inchangés par rapport aux équilibres projetés lors du DOB 2026.

SYNTHESE

1. Synthèse financière et fiscale

Les taux de fiscalité locale 2026 resteront au même niveau qu'en 2025, à savoir :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **4,30%** ;
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **3,00%** ;
- Taux de taxe d'habitation (TH) : **8,04%** ; concerne principalement les résidences secondaires ;
- Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : **8,28%** ;
- Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) : **27,70%** ;
- Coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : **1,10** ;
- Taux de versement mobilité (VM) : **2,00%**, taux plafond fixé par la Loi.

La tarification de l'eau potable et de l'assainissement progresse en moyenne de +2% en 2026 par rapport à 2025. Ce rythme de progression, constant depuis 2014, est inchangé cette année malgré l'incidence forte de l'inflation observée ces dernières années. L'objectif est de donner de la visibilité aux usagers du service, ménages ou entreprises.

La répartition de l'augmentation est la suivante :

- Taux d'augmentation du tarif de l'eau : **+3%** ;
- Taux d'augmentation du tarif de l'assainissement : **+1%**.

A noter l'entrée en vigueur du nouveau mode de calcul des redevances de performance des réseaux mises en place par l'Agence de l'Eau et qui connaîtront des variations en 2026.

- Redevance « performance du réseau d'eau potable » : 72 500€ en 2025 et 262 800€ estimés en 2026.
- Redevance « performance du réseau d'assainissement » : 69 500€ en 2025 et 374 675€ estimés en 2026.

2. Présentation synthétique des principales politiques publiques

Trois familles de politiques publiques constitueront les grandes dépenses de l'année 2026 :

- **Voiries et infrastructures de mobilités.**
- **Urbanisme et Développement local.**
- **Eau potable et Assainissement.**

Voiries et infrastructures de mobilités

L'année 2026 verra la poursuite d'importantes opérations structurantes dans l'agglomération. Il s'agira notamment d'intervenir sur les secteurs suivants :

- **Politique cyclable : 2,4 M€**
 - o Travaux sur le Boulevard Henry-Bordeaux à Chambéry : un aménagement cyclable sera réalisé en 2026 dans ce secteur pour un montant estimé de 650 k€. Il consistera en la finalisation de l'ensemble des aménagements prévus entre le giratoire créé au niveau des entreprises Opinel et Vicat, le carrefour Buet et le pont d'Hyères.

- Travaux de rénovation de passerelles cyclables : deux passerelles seront rénovées en 2026 afin de les sécuriser et de permettre une continuité durable de circulation des vélos. Les passerelles concernées sont les suivantes (275 k€) :
 - Passerelle Armand Challe – secteur Grand Verger à Chambéry ;
 - Passerelle des Sablons – secteur La Ravoire.
- Renouvellement de matériels vélos dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau marché avec la SPL Agence Ecomobilité : Une enveloppe de 334 k€ est prévue en 2026 conformément au contrat en vigueur depuis le 01/07/2025.

- **Aménagements structurants : 4 M€**

- Travaux sur l'Avenue de Chambéry à Saint-Alban-Laysse : un programme travaux de 1,75 M€ est prévu en 2026 sur cet axe de circulation majeur d'entrée et sortie Est de l'aire urbaine de Chambéry ;
- Travaux de la phase 2 de Centre Nord à Chambéry : une participation de Grand Chambéry est attendue dans ce cadre pour un montant de 1,4 M€ conformément à la convention délibérée en 2024 avec la Ville de Chambéry et dont les travaux ont débuté en 2025. Les appels de fonds financiers seront probablement étalés jusqu'en 2027 et feront l'objet de reports le cas échéant ;
- Travaux sur l'Avenue Pré Renaud / Carrefour Richelieu à La Ravoire : Un programme travaux de 0,890 M€ est prévu en 2026 pour apporter une amélioration significative des conditions de circulation et d'accès au centre-ville de la commune.

- **Voiries d'intérêt communautaire et Voiries « d'équité » : 2,4 M€**

Le périmètre des voiries communautaires s'applique pour le secteur de l'Ex Chambéry métropole. Le secteur de l'Ex Cœur des Bauges est quant à lui traité dans le cadre de voiries « d'équité » afin de proposer un traitement équitable à l'échelle des 38 communes. En 2026 par exemple, la commune de La Motte-en-Bauges bénéficiera d'une enveloppe pour le financement de la sécurisation des traversées des secteurs « chef-lieu » et « hameaux ».

- Les aménagements ZAC pour 50 k€ (ZAC du Coteau à Cognin en 2026).
- Les études et travaux pour des aménagements nouveaux pour 1,4 M€.

Le programme prévisionnel des dépenses d'aménagement des voiries 2026 est le suivant :

Barberaz	Route de Vilette : Aménagement section route Myosotis/carrefour Lotissement
Challes-les-Eaux	Travaux de sécurisation avenue des Thermes avant réfection CD73
Chambéry	Rue Goleron Création trottoir
Chambéry	Avenue Alsace-Lorraine Sécurisation provisoire abords école
Chambéry	Avenue Général Cartier Sécurisation traversée en lien avec Travaux du Collège par le CD73
Chambéry	Création piste cyclable RD1006 du giratoire Favorite au pont d'Hyères
Cognin	Avenue de Corinthe RD916 et Henry Bordeaux RD14 - Doublement voie d'insertion giratoire et mise en accessibilité quais bus plusieurs arrêts
Cognin	Rue de la Digue Création trottoir depuis rue D. Rops
La Motte-en-Bauges	Sécurisation traversée chef-lieu et hameaux
La Ravoire	Travaux Carrefour Pré Renaud / Richelieu
La Ravoire	Création trottoir rue de Joigny le long du nouveau lotissement
Saint-Alban-Laysse	Rue de la Perrodière Création trottoir et réfection voirie
Saint-Alban-Laysse	Rue du Granier - Création trottoir (secteur Bolliet)
Saint-Baldoph	Route du Granier RD12 - Sécurisation cheminement piéton
Saint-Jeoire-Prieuré	RD1006

- Les dépenses de gros entretien (GER) des voiries existantes pour 1 M€.

Le programme prévisionnel des dépenses de GER des voiries en 2026 :

Barberaz	Renouvellement éclairage public
Challes-les-Eaux	Renouvellement éclairage public (av de la Breisse notamment)
Chambéry	Faubourg Montmélian et giratoire P. Chevallier
Chambéry	Réfection Tapis en amont du Pont des Amours
Chambéry	Réfection Avenue Clémenceau section aval
Chambéry	Avenue des Follaz Réfection tapis entre Charrière Neuve et giratoire Fontanettes (accompagnement travaux R3C)
Chambéry	Travaux de réfections diverses
Chambéry	Rénovation Eclairage public + détection réseaux
La Motte-Servolex	Rue de l'Erier/carrefour Curiaz
La Motte-Servolex	Rue de Borolan/Epinettes
La Ravoire	Rénovation Bordures RD5 avant Travaux CD73
La Ravoire	Réfections tapis sur pont rue de Joigny
La Ravoire	Rénovation Eclairage public + détection réseaux (rte Apremont notamment)
Saint-Alban-Lesysse	Rénovation éclairage public
Grand Chambéry	Travaux d'entretien ouvrages d'art
Grand Chambéry	Entretien-remplacement stations de comptages automatiques
Grand Chambéry	Remplacement Feux tricolores, sinistres, équipements sonores PMR
Grand Chambéry	Renouvellement éclairage public divers
Grand Chambéry	Campagne Analyse Amiante-HAP
Grand Chambéry	Campagne Détection Réseaux pour réseaux électriques en classe A
Grand Chambéry	Campagne Marquage-Signalisation
Grand Chambéry	Travaux divers Accessibilité
Grand Chambéry	Interventions et travaux divers

Urbanisme et Développement local

Le déploiement du PLH se poursuivra en 2026 avec une enveloppe de 5,3 M€ qui permettra notamment d'honorer les engagements attribués au titre de la production et réhabilitation de logements par les bailleurs.

- **Au sein de cette enveloppe, une somme de 1,5 M€ est prévue pour accompagner les propriétaires privés à rénover leurs logements dans le cadre du dispositif MONPASSRENOV. Une enveloppe de 0,3 M€ est enfin prévue pour des copropriétés dites « en difficulté »** afin de les aider dans les études et les travaux à mener.

L'année 2026 sera marquée par la fin de mise en œuvre du Schéma directeur de transition énergétique (SDTE), voté en avril 2022 et dont 2026 constitue la dernière année. Un nouveau programme du SDTE sera à définir par les élus du prochain mandat en fonction des besoins identifiés. Pour l'année 2026, une enveloppe de 1,1 M€ est prévue sur le budget Général et 0,2 M€ sur le budget de l'eau potable. Deux opérations peuvent être citées à titre d'exemple :

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur le Chambéry Savoie Stadium.

Grand Chambéry installera des panneaux photovoltaïques sur le Chambéry Savoie Stadium en 2026. Cette opération, d'un montant de 0,7 M€, permettra prioritairement d'alimenter la piscine aquatique du Stade. Cette installation devrait ainsi permettre de maîtriser les dépenses énergétiques de cet équipement énergivore en journée. Des études pourront être menées avec d'autres équipements publics situés à proximité pour les éventuels reliquats disponibles.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire accordée par la Ville de Chambéry, le Chambéry Savoie Stadium n'étant transféré à Grand Chambéry qu'à compter du 1^{er} janvier 2027 conformément à la délibération du 22 mai 2025.

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur le réservoir des Monts (0,2 M€).

La pose de photovoltaïque sur les réservoirs d'eau potable permettra également d'alimenter les infrastructures du réservoir qui fonctionnent en permanence.

Eau potable et Assainissement

La régie de l'eau potable prévoit une enveloppe PPI de 7,0 M€ au titre de l'année 2026.

La régie de l'assainissement prévoit une enveloppe PPI de 5,4 M€ au titre de l'année 2026.

Comme présenté lors du DOB 2026, ces deux régies font l'objet d'un travail prospectif, intégrant les évolutions réglementaires et les besoins de réhabilitation du patrimoine, en vue de proposer une feuille de route aux nouveaux élus à compter du printemps/été 2026.

En 2026, **la régie de l'eau potable** mènera par exemple des travaux sur les réservoirs de la Bataillarde à Chambéry et de Villeneuve à Cognin pour une enveloppe cumulée de l'ordre de 1,9 M€. L'entretien du patrimoine est en effet l'un des enjeux principaux à venir compte tenu de l'âge moyen des équipements.

En 2026, le **budget d'investissement alloué aux eaux pluviales** permettra par exemple de procéder à une rénovation de réseau au niveau de la rue du Général Borson et du chemin du Glu à Chambéry (350 k€) ainsi que la résolution de débordements situés secteur de la Fruitière à Sonnaz (250 k€).

En 2026, **la régie de l'assainissement** mènera par exemple des travaux sur la réhabilitation de trois bio filtres sur l'UDEP (1,8 M€) et la mise en place de soupape de sécurité digesteur et reprise conduite d'injection du bio méthane (900 k€). Elle procèdera également et notamment la création de collecteur d'assainissement situé hameau de Broissieux à Bellecombe en Bauges (400 k€).

Budgets de fonctionnement – Tous budgets

Les budgets primitifs 2026 s'inscrivent dans une logique de reconduction des enveloppes votées en 2025 et intégrant les évolutions réglementaires ou statutaires en vigueur.

SOMMAIRE

RAPPEL DU PERIMETRE DES BUDGETS 11

BUDGET ANNEXE MOBILITE 14

BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU POTABLE 19

BUDGET ANNEXE REGIE DE L'ASSAINISSEMENT 24

BUDGET PRINCIPAL 28

Budget Général 30

Budget dédié Déchets 50

ENCOURS DE DETTE AU 1ER JANVIER 2026 55

TABLEAU DES AP/CP 56

RAPPEL DU PERIMETRE DES BUDGETS

Le budget Général couvre les objets suivants :

- Grands équipements ;
- Voiries et infrastructures de déplacement et grosses infrastructures (type centre des bus) ;
- Bâtiments communautaires ;
- Urbanisme et développement local ;
- Développement touristique ;
- Eaux pluviales ;
- Participations et contributions aux opérateurs, aux partenaires extérieurs ou aux budgets annexes et autonomes ;
- GEMAPI ;
- Services généraux de la collectivité ;
- Services mutualisés de la collectivité ;
- Dispositifs financés ;
- Opérations pour compte de tiers ;
- Attributions de compensations aux communes ;
- Reversements fiscaux.

Le budget dédié Déchets couvre quant à lui les services suivants :

- Collecte des déchets ;
- Gestion des déchetteries ;
- Gestion de la plateforme de compostage ;
- Pilotage d'actions pour réduire la production de déchets (PLPDMA notamment) ;
- Financement du traitement et de l'incinération des déchets par Savoie Déchets ;
- Les services administratifs et techniques supports.

Le budget annexe Mobilité couvre

- Support financier du marché public conclu avec la SPL Agence Ecomobilité ;
- Financement de l'exploitation du réseau de transport en commun ;
- Financement du Syndicat des Mobilités de l'Ouest Savoyard (SYMOS) ;
- Ensemble des dépenses de fonctionnement des équipements de mobilité ;
- Programmation d'acquisition des bus ;
- Programme d'investissement récurrent entourant les équipements du réseau ;
- Les services administratifs et techniques supports.

Le budget annexe de l'Eau Potable couvre

- La production d'eau potable (fonctionnement et travaux) ;
- La distribution d'eau potable (fonctionnement et travaux) ;
- Le traitement de l'eau potable (fonctionnement et travaux) ;
- Les services administratifs et techniques supports. (Fonctionnement et matériel).

Le budget annexe de l'Assainissement Collectif et Non Collectif couvre

- La collecte des eaux usées (fonctionnement et travaux) ;
- Le traitement des eaux usées (fonctionnement et travaux) ;
- La gestion résiduelle des infrastructures d'assainissement non collectif ;
- Les services administratifs et techniques supports (fonctionnement et travaux).

Dans un souci de lisibilité, il apparaît important de focaliser encore plus en détail sur une même page les périmètres budgétaires de Grand Chambéry pour 2 familles de compétences, conformément à la réglementation en vigueur. En effet, l'exercice de la compétence Mobilité et l'exercice des compétences entourant la politique de l'eau sont répartis sur plusieurs budgets.

Il convient de noter que l'exercice de la compétence mobilité, de même que celui de la politique de l'eau, est réparti sur plusieurs budgets, à savoir :

Répartition de la compétence « Mobilité » entre le budget annexe et le budget Général

Budget annexe Mobilité financé à plus de 80% par le Versement Mobilité

- Financement de l'exploitation du réseau de transport en commun SYNCHRO ;
- Support financier du marché public conclu avec la SPL Agence Ecomobilité ;
- Financement du SYMOS ;
- Ensemble des dépenses de maintenance et d'entretien des équipements de mobilité ;
- Programmation d'acquisition des bus ;
- Programme d'investissement récurrent entourant les équipements du réseau de transport → GER Bus, GER Dépôt actuel, Billetterie.

Budget Général principalement financé par les impôts locaux et les dotations de l'Etat

- Programme d'investissement des pistes cyclables, considérées réglementairement comme des infrastructures annexes à la voirie ;
- Programme d'investissement d'acquisition de vélos ;
- Programme d'investissement de mise en accessibilité des quais bus et des aménagements continus urbains, interurbains et ruraux ;
- Programme de travaux d'infrastructures de mobilité exceptionnelles du type Centre Nord phase 1 et 2 ;
- Programme d'acquisition de foncier et de construction d'un nouveau centre d'exploitation des bus.

Politique de l'eau : 5 compétences constituent la politique de l'eau

- **Eau potable** par la production et la distribution d'eau (Budget Annexe) ;
- **Assainissement** par la collecte et le traitement des eaux usées (Budget annexe) ;
- **Eaux pluviales** par la gestion des eaux de pluie (Budget Général) ;
- **Sécurisation de la ressource en eau** dans le cadre de schéma agricole ou de stratégies foncières dédiées (Budget Général) ;
- **La gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)** est déléguée au CISALB (Budget Général).

En quelques mots, les principales caractéristiques de chacun des budgets présentés

- ➔ **Les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement** sont financés par le tarif de l'eau potable et de l'assainissement payé par les usagers. L'équilibre de ces budgets est ainsi lié aux décisions prises le Conseil communautaire. Ces budgets répondent au principe « l'eau paie l'eau ».
- ➔ **Le budget principal (qui regroupe le budget général et le budget déchets)** finance la majorité des compétences de l'Agglomération. Sous réserve de l'adoption du PLF 2026, il est soumis au mécanisme de prélèvement des recettes réelles de fonctionnement (le DILICO) par l'État dans l'objectif de réduire les dépenses publiques et le déficit.
- ➔ **Le budget annexe mobilité est plus sensible au contexte économique et financier que le budget général** car sa principale source de financement (le versement mobilité) est directement liée à la santé financière et de la situation de l'emploi local des acteurs économiques publics et privés de 11 salariés ou plus.

PRESENTATION DETAILLEE DES BUDGETS 2026 **DE GRAND CHAMBERY**

BUDGET ANNEXE MOBILITE 2026

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P
011 - Charges à caractère général	2 652 837,00	042 - Amortissement des subventions	7 000,00
012 - Charges de personnel	733 336,00	70 - produits de la tarification	5 952 770,00
014 - Atténuation de produits	20 000,00	73 - Impôts et taxes	30 850 000,00
022 - Dépenses imprévues	630 000,00	74 - Dotations et participations	1 902 140,00
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	2 544 092,00	75 - Autres produits courants	195 000,00
65 - Autres charges courantes	32 065 038,00		
66 - Intérêts de la dette	200 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		
023 – Virement à l'investissement	56 607,00		
Total	38 906 910,00	Total	38 906 910,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P
040 -Amortissement des subventions	7 000,00	040 - Dotation obligatoire aux amortissements	2 544 092,00
16 - Emprunts	1 250 000,00	16 – Emprunts	5 509 360,00
20 - Immobilisations incorporelles	27 000,00	021 – Virement Du Fonctionnement	56 607,00
21 - Immobilisations corporelles	6 529 000,00	13 – Subventions d'investissement	12 941,00
23 - Travaux en cours	310 000,00		
Total	8 123 000,00	Total	8 123 000,00

**La section de fonctionnement du budget annexe mobilité finance le fonctionnement de l'ensemble des services de mobilité.
En valeur budgétaire, il est le budget le plus important de l'Agglomération.**

Il est notamment décomposé de la manière suivante :

Forfait de charges du délégataire et produits de la tarification du réseau et redevance du réseau.

CHAPITRE Dépenses	B.P	CHAPITRE Recettes	B.P
65 – Forfait de charges	31 092 156,00	70 – Produits de la tarification	5 952 770,00
		74 – Dotations	1 832 140,00
		75 – Loyers/Redevances	70 000,00
Total	31 092 156,00	Total	7 854 910,00
Coût net à financer par d'autres ressources (VM principalement) : 23 237 246,00€			
Poids de la tarification / Forfait de charges en 2026 : 5 952 770€ / 31 092 156€ = 19,15%			

En 2026, une enveloppe de 31 092 156 € est prévue pour le forfait de charges conformément au contrat de délégation de service public (DSP) signé avec la société Transdev. Il se décompose de la manière suivante :

- 30 186 559€ correspondant au montant contractuel initial (en euros 2025) ;
- 905 597€ correspondant à une première estimation de la révision de prix contractuelle au titre de l'exercice 2026 et qui sera payé d'ici mi-2027. Ce chiffre sera actualisé en fonction des indices définitifs qui seront connu dans cet intervalle.

Le réseau de transport en commun bénéficie de recettes dédiées :

- Les recettes tarifaires (5 952 770 €)
- Des dotations via l'octroi par des institutionnels de participations règlementaires pour l'exploitation du réseau de transport :
 - o DGD Transports Urbains par l'Etat pour un montant de 782 k€ ;
 - o Transports scolaires financés par la Région pour un montant de 859 k€ ;
 - o Participation de Grand Lac à la ligne A (pour la partie desservant le Bourget-du-Lac) pour un montant de 191 k€.
- Les loyers et les redevances
 - o Une redevance contractuelle à verser par le délégataire (70 k€).

Le différentiel entre les dépenses et les recettes montre que les recettes dédiées directement liées au réseau sont insuffisantes pour couvrir le coût du service et qu'il faut mobiliser une autre ressource : le versement mobilité (VM). Celui-ci est voté à taux constant rapport à 2025 pour un produit estimé à 30,850 M€.

Autres dépenses courantes comptabilisées au chapitre 65

Une enveloppe de 142 500€ est également budgétée afin de comptabiliser des subventions spécifiques à verser à différents partenaires.

- 75 500 € à verser à Grand Lac au titre de la DGD ;
- 22 000 € à verser au titre d'AIT (allocation individuelle de transport) ;
- 32 000 € au titre de l'intéressement prévisionnel du délégataire à la DSP ;
- 13 000 € pour des subventions à des associations engagées dans le domaine de la mobilité.

Forfait du marché de la SPL Agence Ecomobilité

L'année 2026 sera également importante pour la SPL Agence Ecomobilité dont Grand Chambéry est actionnaire à plus de 58% du capital. Ce sera en effet la première année complète de mise en œuvre du nouveau contrat entré en vigueur au 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2030.

L'enveloppe budgétaire prévue en 2026 s'établit à 2 008 429 € conformément au contrat en vigueur et incluant une première estimation d'une révision de prix dont le calcul définitif interviendra d'ici la fin du 1^{er} semestre 2027 (rattachement comptable au 31 décembre 2026).

Entretien des pistes cyclables et des parkings relais (P+R)

Les travaux d'investissement des pistes cyclables et P+R sont prévus sur le budget Général au titre des opérations annexes à la voirie mais l'entretien de ces pistes et de ces P+R est règlementairement comptabilisé dans le budget annexe Mobilité. Cet entretien est opéré en étroite relation avec les communes, des rôles étant répartis entre les deux échelons sur le qui fait quoi et quand.

En 2026, une enveloppe budgétaire de 140 000 € est prévue.

Loyer de l'agence commerciale

Grand Chambéry n'est pas propriétaire du bâtiment accueillant l'agence commerciale. Le loyer s'établit à 130 000 € pour 2026.

Charges de personnel

Cette enveloppe permet de comptabiliser la masse salariale des services internes de Grand Chambéry en charge de la mobilité. En 2026, le montant s'établit à 733 336 €.

Dotation obligatoire aux amortissements

Le montant des dotations obligatoires aux amortissements est un enjeu majeur pour le budget annexe mobilité. En effet, cette enveloppe budgétaire comptabilise l'ensemble des amortissements annuels des investissements réalisés pour l'équipement et le bon fonctionnement des réseaux de mobilités. Cette dotation est très majoritairement composée de l'amortissement annuel du parc de bus (au nombre de 84) dont Grand Chambéry est propriétaire. En 2026, l'enveloppe budgétaire s'élève à 2 544 092 €.

Dépenses imprévues

Dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport en commun, une enveloppe de 630 000€ est prévue pour mettre en place des ajustements exceptionnels ou des modifications temporaires en raison de travaux ou de restrictions de circulation.

Ces dépenses non prévues dans l'actuel contrat de DSP devront faire l'objet d'un premier avenant dès lors qu'elles seront connues. À ce stade, elles sont enregistrées dans le chapitre comptable des dépenses imprévues (022).

Financement du Syndicat mixte des mobilités de l'Ouest savoyard (SYMOS)

Grand Chambéry participe au financement du SYMOS par le biais du budget annexe Mobilité. Une enveloppe de 108 000€ est prévue en 2026 dans le cadre de la deuxième année complète de ce syndicat.

Grand Chambéry finance 45% du budget de fonctionnement du SYMOS.

Autres dépenses

Les autres dépenses non listées précédemment portent sur plusieurs dépenses de fonctionnement complémentaires parmi lesquelles figurent le remboursement de frais généraux au budget général, les intérêts de la dette, le fonctionnement de la billettique du réseau de transport, des frais de télécommunication, des frais d'honoraires et quelques frais liés à des fournitures administratives et techniques ainsi qu'un virement complémentaire à la section d'investissement.

Le budget annexe mobilité est principalement financé par versement mobilité.

Le VM est une contribution assise sur la masse salariale des employeurs publics et privés de 11 salariés ou plus. Depuis le 1er juillet 2024, son taux est fixé au taux plafond de 2,00%. Le produit attendu pour l'année 2026 s'établit à 30 850 000€.

Sur cette somme de 30 850 000€ :

- 23 237 246€ serviront à financer le solde du réseau de transport en commun, après prise en compte de l'ensemble des participations et recettes commerciales ;
- 7 612 754€ serviront à financer l'ensemble des autres dépenses du budget annexe exposées précédemment.

Les recettes issues du VM peuvent être sujettes à des variations à la hausse comme à la baisse en fonction du contexte économique et financier. C'est pour cela que la prospective 2025/2029 de Grand Chambéry retient le principe d'une moyenne annuelle de 30 850 000€. La somme de 30 850 000€ constitue une cible moyenne cohérente dans la durée, qui permettrait de sécuriser le financement de l'exploitation du réseau de transport et de l'ensemble des autres dépenses du budget annexe Mobilité. En fonction de la moyenne observée sur les années 2025 et 2026, cette moyenne « cible » pourra être retravaillée le cas échéant lors de la préparation budgétaire pour l'année 2027.

D'autres recettes de subventions plus exceptionnelles sont également budgétées pour une enveloppe de 70 k€ dont :

- Génération Vélo : 40 000 € ;
- Fonds Vert et ALCOTRA : 30 000 € ;

Ces recettes financeront des dépenses, portées soit par Grand Chambéry, soit par la SPL Agence Ecomobilité notamment pour Génération Vélo. Le programme ALCOTRA est quant à lui piloté en lien avec la Ville de Chambéry.

D'autres recettes spécifiques sont également budgétées :

- 115 000€ au titre de la redevance 2026 due par la SPL Agence Ecomobilité dans le cadre du contrat en vigueur du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2030.
- 10 000€ versés par les occupants du Bâtiment de la Digue à Cognin.

Section d'investissement du budget annexe

Le budget annexe Mobilité porte une politique d'investissement soutenue depuis 2023 avec la transition énergétique de la flotte de bus diesel vers une motorisation BIOGNV dans un premier temps et électrique à terme.

En 2026, une enveloppe budgétaire de 6 007 000€ est prévue afin de comptabiliser les acquisitions de bus telles que prévues par la délibération du 10 avril 2025 qui fixe un objectif de 40 bus à renouveler d'ici 2029. A noter que le pilotage de cette enveloppe a évolué entre 2025 et 2026 avec la création le 10/07/2025 d'une AP 2025/2030 portant sur le programme d'acquisition des bus sur la période. En 2026, il s'agit d'inscrire les crédits de paiement en vue de commander les 7 bus prévus (6 standards et 1 articulé) et de payer la commande de 5 bus électriques passée à l'été 2025. En fonction des délais de livraison, l'AP permettrait de commander les bus dès à présent et dont la livraison serait projetée en 2028, 2029 ou 2030.

Cette enveloppe constitue la majeure partie des crédits d'investissement prévus en 2026 sur ce budget annexe.

D'autres dépenses d'investissements complémentaires pour un montant de 859 000 € sont prévues en 2026 :

- 27 000€ pour le financement de logiciels et d'études.
- 522 000€ pour la financement d'équipements nécessaires à l'exploitation du réseau dont notamment 125 000€ au titre du GER et 250 000€ pour l'acquisition de matériels.
- 310 000€ pour quelques travaux sur le réseau relevant de l'exploitation et notamment les arrêts de transports scolaires (250 000€). Le solde portant sur quelques aménagements mineurs sur les locaux nécessaires à l'exploitation du réseau.

Autres dépenses d'investissement :

- Remboursement en capital des emprunts : 1,250 M€ ;
- Amortissement des subventions : 7 k€.

En recettes d'investissement, le budget annexe mobilité 2026 est équilibré par :

- La dotation obligatoire aux amortissements : 2,544 M€ ;
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre : 5,509 M€ ;
- Le virement de la section de fonctionnement : 57 k€ ;
- Une subvention d'investissement au titre de la DGD : 13 k€.

Lors du vote des comptes administratifs 2025, le montant de cet emprunt sera ajusté en fonction de l'affectation définitive des résultats de clôture 2025.

Il s'agit donc d'un montant prévisionnel au stade du budget primitif.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2026

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P.
011 - Charges à caractère général	5 775 120,00	013 - Atténuation de charges	20 000,00
012 - Charges de personnel	5 325 828,00	042 - Amortissement des subventions	543 603,00
014 - Atténuation de produits	2 847 000,00	70 - Produits de la tarification	19 996 004,00
022 - Dépenses imprévues	100 000,00	75 - Autres produits courants	6 200,00
023 - Virement à l'investissement	758 653,00	77 - Produits exceptionnels	40 000,00
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	3 989 130,00		
65 - Autres charges courantes	215 000,00		
66 - Intérêts de la dette	1 210 076,00		
67 - Charges exceptionnelles	385 000,00		
Total	20 605 807,00	Total	20 605 807,00
Dont total dépenses réelles	15 858 024,00	Dont total recettes réelles	20 062 204,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P.
040 - Amortissement des subventions	543 603,00	021 - Virement du fonctionnement	758 653,00
16 - Emprunts	3 500 000,00	040 - Dotation obligatoire aux amortissements	3 989 130,00
20 - Immobilisations incorporelles	237 250,00	13 - Subventions	1 000 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 019 500,00	16 - Emprunts	6 572 570,00
23 - Travaux en cours	7 020 000,00		
Total	12 320 353,00	Total	12 320 353,00

Pour chacun des deux budgets « eau potable » et « assainissement », les montants des redevances « performance », pour lesquelles l'Agglomération est redevable en totalité auprès de l'Agence de l'Eau, ne sont pas encore définitivement fixés. En effet, les coefficients de modulation sont en cours de simulation. Pour autant des montants estimatifs ont été intégrés aux budgets, majorant désormais le montant du chapitre 011 des Charges courantes.

En recettes, les tarifs, et notamment les éléments qui composent la facture d'eau, ont été votés pour chaque année jusqu'en 2026 lors du Conseil communautaire de décembre 2021.

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 des dépenses de fournitures et prestations est porté à 5,775 M€

Ce chapitre comptable prévoit notamment l'inscription estimée de la redevance performance eau potable. Le montant avait été arrêté en 2025 par l'Agence de l'eau à 72 500 €, compte tenu de cette première année d'application.

À partir de l'exercice 2026, le calcul du montant à reverser à l'Agence de l'eau intègre des variables spécifiques à la collectivité, dont les données définitives ne seront connues qu'en 2027. Cependant afin de pouvoir estimer cette charge dans les budgets des collectivités des outils de simulation sont mis à disposition.

- ➔ Aussi pour le BP 2026, le montant de la redevance performance eau potable est estimé à 262 800 €.

De même, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est désormais globalisée dans ce chapitre. L'inscription 2026 reste de même hauteur que celle de 2025 à 540 000€.

- ➔ Soit un total de 802 800€, soit 14% du chapitre.

Les autres dépenses du chapitre 011 concernent principalement :

- **Les dépenses d'énergie.** Cette enveloppe est l'un des principaux postes de dépense du chapitre pour un montant de **1,054 M€**, soit 18% du total ;
- **L'autre principale enveloppe de dépense s'établit à 1,113 M€ et concerne les entretiens sur biens immobiliers** contre 1,009 M€ en 2025. Ces dépenses sont réparties entre la réfection d'enrobé, l'entretien des espaces verts et le nettoyage des réservoirs, le forfaits d'astreinte des entreprises titulaires de marché de génie civil, l'interventions des entreprises de travaux publics sur les réseaux pour des réparations de fuites notamment et les ouvrages.
- **Les frais d'analyses**, intégrant en plus des analyses réglementaires de l'ARS, des analyses trimestrielles sur les puits, celles pour la recherche de PFAS ou micro plastique, qui passent de 150 k€ en 2025 à **190 k€** en 2026 ;
- **578 k€** au titre de fournitures d'entretien pour assurer le bon fonctionnement du service ;
- **373 k€ au titre de la sous traitance générale** c'est-à-dire le recours à des prestataires pour assurer le bon fonctionnement du service aux côtés des agents de Grand Chambéry ;
- **381 k€** pour les dépenses de maintenance permettant d'assurer le bon fonctionnement du service ;
- **23 k€, identiques à 2025, de dépenses liées à l'action cœur de cible F34 Développer la télé-relève des compteurs d'eau** du projet d'Agglomération sont identifiés dans des lignes de crédits spécifiques correspondant à de la maintenance du logiciel permettant la télé relève et de la communication auprès des abonnés ;

- **Les crédits réservés à la sensibilisation des habitants aux économies d'eau et à la promotion de la Nivolette** s'élèvent à 73,5 k€ pour des messages de communication et principalement pour l'achat et la distribution de kit-hydro économes ;
- **480 k€ pour la refacturation des dépenses administratives et de la formation.**

Le chapitre 012 (Charges de personnel) s'établit à 5,325 M€ en 2026.

Le chapitre 014 retraçant notamment les flux comptables des redevances de l'Agence de l'Eau ne comporte désormais plus que la redevance « Consommation eau potable ».

Le tarif a été notifié. L'inscription budgétaire s'en trouve ajustée à 2 847 000€ à la suite du transfert au chapitre 011 des autres redevances exposées plus haut.

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion) s'établit à 215 k€.

Le chapitre 66 (Charges financières) s'élève à 1,210 M€ et en baisse assez significative par rapport à l'année 2025 (1,5 M€).

Le chapitre 67 (Charges exceptionnelles) intègre dès le BP une enveloppe de 100 k€ pour répondre à l'engagement de participation financière de la rénovation des branchements plomb en partie privative, tel que prévu par délibération.

Le chapitre 68 des amortissements a été révisé selon le plan d'amortissement actualisé de la régie de l'eau potable. Son montant s'établit à 3,989 M€ en 2026.

Cette actualisation s'accompagne d'une inscription en autofinancement complémentaire (**chapitre 023**) de 759 k€ qui permettra d'autofinancer les investissements.

Ces deux enveloppes constituent une partie de l'épargne brute qui sert au calcul du ratio de désendettement du budget annexe.

Le chapitre 022 (Dépenses imprévues) prévoit une enveloppe de 100 k€ afin de faire face à tout besoin nécessitant une mobilisation urgente et rapide de crédits budgétaires. Ce montant est similaire aux exercices précédents.

Recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 (produit de la tarification) représente une part très importante du financement de la section d'exploitation de la régie de l'eau potable via notamment la facture d'eau (parts fixes – Abonnement et variables - Consommation).

Le volume retenu comme assiette de facturation est 7 300 000 m³ d'eau vendus conformément à la prospective. Les recettes varient conformément à la prospective.

À noter que les volumes vendus et les redevances performance et prélèvement de l'Agence de l'eau sont désormais enregistrés sur la même nature budgétaire.

Aussi pour une meilleure lisibilité des recettes provenant du volume d'eau vendu, les 2 redevances de l'Agence feront l'objet d'un suivi analytique spécifique.

Les ventes d'eau du service représenteront une enveloppe de 16 309 804€.

- Dont 11 591 150€ au titre de la consommation d'eau ;
- Dont 4 147 764€ au titre de l'abonnement ;
- Le solde étant réparti entre plusieurs facturations complémentaires dans le cadre du service.

Les redevances de l'Agence de l'eau représenteront une enveloppe de 3 649 800€.

Les autres recettes tarifaires portent sur divers remboursements de frais pour 36 400€.

➔ **Soit un total de 19 996 004€, soit 97% des recettes totales.**

Les autres recettes de fonctionnement de la régie de l'eau potable portent sur :

- L'amortissement des subventions d'investissement pour 343 603€.
- La comptabilisation des travaux « en régie » c'est-à-dire réalisés en interne par le service : 200 000€.
- Des recettes exceptionnelles liées à des régularisations de dépenses antérieures pour 40 000€.
- Des remboursements de frais de personnels pour 20 000€ et quelques produits de gestion courante pour 6 200€.

➔ **Soit un total de 609 803€, soit 3% des recettes totales.**

Section d'investissement

DEPENSES

Programme de travaux 2026 – Chapitres 20/21 et 23.

L'enveloppe des travaux liés à l'eau potable 2026 s'établira à 7,020 M€.

Il sera complété de dépenses additionnelles d'études et de matériels pour un montant total de 1 256 750 €.

Les investissements porteront notamment sur :

1. La régularisation des autorisations des ressources-DUP et travaux associés ;
✓ 100 k€ pour captages dans les Bauges.
2. Les études et Schémas Directeurs ;
3. Les travaux structurants de schémas directeurs et de sécurisation ;
✓ 950 k€ : création conduite refoulement et renouvellement conduites distribution.
du réservoir de Villeneuve à COGNIN au réseau des Huires à Saint-Cassin.
4. Les travaux de renouvellement et d'amélioration du rendement ;
✓ 3 M€ de programme ventilés sur plusieurs opérations.
5. La réhabilitation des ouvrages (réservoirs, pompages, captages.) ;
✓ 910 k€ : réhabilitation étanchéité réservoir de Bataillarde.
6. La mise en place des traitements ;
7. Les travaux pour la sureté des sites et bâtiments.

Autres dépenses d'investissement – Chapitres 16 et 040.

- Remboursement en capital de la dette : 3,500 M€ ;
- Amortissement des subventions et travaux opérés en régie : 543 k€.

RECETTES

Les recettes de la section d'investissement de la régie de l'eau potable relèvent de 3 sources différentes :

- La dotation obligatoire aux amortissements – Chapitre 040.
- L'autofinancement complémentaire – Chapitre 021.

Ces deux enveloppes, corrigées de l'amortissement des subventions, constituent l'épargne brute à partir de laquelle la capacité de désendettement du budget annexe est calculée.

Le montant de la dotation aux amortissements s'établit à 3,989 M€.

Le montant de l'autofinancement complémentaire s'établit à 759 k€.

Le montant de l'épargne brute du budget de l'eau 2026 s'établit donc à 4,205 M€ après prise en compte de l'amortissement des subventions et travaux en régie (543 k€).

Recours à l'emprunt – Chapitre 16.

Au stade du budget primitif, l'inscription d'emprunt s'établit à 6,573 M€.

Subventions – Chapitre 13.

Au stade du budget primitif, l'inscription de subventions à percevoir s'établit à 1 M€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

ET NON COLLECTIF 2026

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRE RECETTES	B.P
011 - Charges à caractère général	6 814 725,00	013 - Atténuation de charges	70 000,00
012 - Charges de personnel	4 748 164,00	042 - Amortissement des subventions	988 945,00
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	4 564 076,00	70 - Produits de la tarification	17 196 388,00
65 - Autres charges courantes	360 000,00	77 - Produits exceptionnels	47 800,00
66 - Intérêts de la dette	870 000,00	78 - Dotations et provisions	
67 - Charges exceptionnelles	771 000,00		
022 - Dépenses imprévues	100 000,00		
023 - Virement à l'investissement	75 168,00		
Total	18 303 133,00	Total	18 303 133,00
Dont total dépenses réelles	13 663 889,00	Dont total recettes réelles	17 314 188,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRE RECETTES	B.P
040 - Amortissement des subventions	988 945,00	040 - Dotation obligatoire aux amortissements	4 564 076,00
16 - Emprunts	2 350 000,00	13 - Subventions	1 000 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	186 250,00	16 - Emprunts	4 214 451,00
21 - Immobilisations corporelles	918 500,00	021 - Virement du fonctionnement	75 168,00
23 - Travaux en cours	5 410 000,00		
Total	9 853 695,00	Total	9 853 695,00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT UNIQUEMENT (Pas d'investissement sur ce budget)

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRE RECETTES	B.P
011 - Charges à caractère général	60 000,00	70 - Produits de la tarification	235 394,00
012 - Charges de personnel	173 394,00		
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00		
Total	235 394,00	Total	235 394,00

Pour chacun des deux budgets « eau potable » et « assainissement », les montants des redevances performances, pour lesquelles la collectivité est redevable en totalité auprès de l'Agence de l'Eau, ne sont pas encore définitivement fixés. En effet, les coefficients de modulation sont en cours de simulation. Pour autant des montants estimatifs ont été intégrés aux budgets, majorant désormais le montant du chapitre 011 des Charges courantes.

Ces dépenses trouvent leur pendant en recette d'exploitation.

En partie recettes, les tarifs des prestations, et notamment les éléments constitutifs de la facture d'eau, ont été votés pour chaque année jusqu'en 2026 lors du conseil communautaire de décembre 2021.

Assainissement collectif

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 (charges à caractère général) des dépenses de fournitures et prestations s'élève à 6,815 M€.

Ce chapitre comptabilise désormais l'inscription estimée de la redevance performance sur les systèmes d'assainissement.

Le montant avait été fixé en 2025 par l'Agence de l'eau à 69 500 €, compte tenu de cette première année d'application.

À partir de l'exercice 2026, le calcul du montant à reverser à l'Agence de l'eau intègre des variables spécifiques à la collectivité, dont les données définitives ne sont pas encore connues. Cependant afin de pouvoir estimer cette charge dans les budgets des collectivités des outils de simulation ont été mis à disposition.

Aussi pour le BP 2026, le montant de la redevance performance assainissement est estimé à 374 675 €. (+205 000€ par rapport à 2025).

Toutes les autres dépenses de la régie de l'assainissement sont conformes au cadrage.

Les dépenses en lien direct avec l'activité du service intègrent notamment :

- 1,764 M€ **pour les dépenses d'énergie**, soit 26% de l'enveloppe ;

La prévision 2026 intègre un besoin supplémentaire par rapport à l'exercice 2025 sur l'équipement d'injection du bio méthane correspondant, compte tenu de l'arrêt de l'autoconsommation, à l'alimentation en chauffage sur le réseau R3C ;

- 1,379 M€ **pour la sous traitance générale**, c'est-à-dire le recours à des prestataires pour assurer le bon fonctionnement du service aux côtés des agents de l'Agglomération ;
- 268 k€ **inscrits pour les prestations d'entretien des STEP et PR** externalisées ainsi que les prestations de service assainissement telles que les interventions préventives (curage, pompage, nettoyage), correctives (débouchages, dégraissages), transferts de sous-produits de l'assainissement (boues et graisses) ;
- 700 k€ **pour l'élimination des boues par Savoie Déchets** tenant compte de l'augmentation du tonnage des boues à incinérer (+ 80 K€) ;
- 165 k€ **au titre de la TGAP à payer du fait de l'augmentation des volumes des boues** incinérées par Savoie Déchets ;
- 461 k€ pour **les produits de traitement** ;
- 480 k€ pour **la refacturation au BG des dépenses administratives et formation** ;
- 475 k€ au titre des **dépenses de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service** ;
- 180 k€ pour la **maintenance et des dépenses d'entretien** ;
- 135 k€ pour la **prise en charge de frais d'assurance** ;
- 144 k€ au titre des **taxes et redevances** dues par le service (hors agence de l'eau) ;

Le chapitre 012 (Charges de personnel) s'établit à 4,748 M€ en 2026.

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion) est identique au BP 2025 (mécanisme identique à l'eau potable) pour un montant de 360 000€.

Le chapitre 66 (Charges financières) s'élève à 870 000€ conformément au plan d'amortissement de la dette et des intérêts à payer.

Le chapitre 67 (Charges exceptionnelles) s'établit à 771 000€ dont :

- 466 000€ au titre du reversement du produit du bio méthane pour le financement du SDTE ;
- 305 000€ au titre d'opérations exceptionnelles en lien avec le trésor public, portant principalement sur des régularisations de facturations antérieures à 2026.

Le chapitre 042 (dotations aux amortissements) s'établit à 4,564 M€ conformément au plan d'amortissement de la régie de l'assainissement.

Les chapitres 022 (dépenses imprévues) et 023 (virement à l'investissement) s'établissent à 100 000€ et 75 168€.

Recettes de fonctionnement

En recettes, le financement de la section de fonctionnement provient des prestations tarifées du service dont majoritairement la facture d'assainissement (parts fixe et variable) ainsi que la part prélevée par l'Agence de l'eau.

- 10,244 M€ au titre de la redevance Assainissement ;
- 2,825 M€ au titre de l'abonnement ;
- 1,170 M€ au titre de la prime de raccordement à l'assainissement ;
- 1,305 M€ au titre de la vente de bio méthane ;
- 1,254 M€ au titre d'autres recettes au titre de l'activité d'assainissement collectif ;
- 23 K€ au titre de diverses refacturations ;
- 375 K€ au titre de la redevance de l'Agence de l'eau qui sera facturée aux usagers.

→ Soit un total de 17 196 388€

Les autres recettes de fonctionnement du budget portent sur des remboursements de frais de personnel (70 000€) et des produits exceptionnels (47 800€).

Enfin, des recettes comptables pour un montant de 988 945€ permettent de comptabiliser à la fois des travaux opérés en interne ainsi que l'amortissement des subventions perçues par la collectivité en section d'investissement. (**Chapitre 042**).

Dépenses d'investissement

Programme de travaux 2026 – Chapitres 20/21 et 23.

L'enveloppe dédiée aux travaux liés à l'assainissement en 2026 s'établira à 5,410 M€. Elle sera complétée de dépenses additionnelles d'études et de matériels pour un montant total de 1,105 M€.

Les investissements porteront notamment sur :

1. Les études et Schémas Directeurs.

- ✓ 100 k€ : étude capacitaire et fonctionnelle des réseaux eaux usées du bassin versant de Cognin/Vimines/Saint Cassin.
- 2. Les gros travaux de renouvellement sur l'UDEP Chambéry.
 - ✓ 1,8 M€ de réhabilitation de 3 bio filtres.
 - ✓ 900 k€ mise en place de soupape de sécurité digesteur et reprise de conduite d'injection du bio méthane.
- 3. La réhabilitation des autres STEP et des postes de relèvement.
- 4. Les travaux de renouvellement réseaux et réduction des eaux parasites.
 - ✓ 1,2 M€ de programme ventilés sur plusieurs opérations.
- 5. Les travaux suite zonage (extension de réseaux, création stations d'épurations).
 - ✓ 400 k€ création collecteur d'assainissement hameau de Broissieux à Bellecombe en Bauges.
- 6. Les travaux pour la sureté des sites et bâtiments.

Autres dépenses d'investissement – Chapitres 16 et 040.

- Remboursement en capital de la dette : 2,350 M€.
- Amortissement des subventions et travaux en régie : 0,989 M€.

Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement de la régie de l'assainissement relèvent de 3 sources différentes :

Dotation obligatoire aux amortissements – Chapitre 040.

Autofinancement complémentaire – Chapitre 021.

Ces deux enveloppes, corrigées de l'amortissement des subventions, constituent l'Épargne brute à partir de laquelle la capacité de désendettement du budget est calculée.

Le montant de la dotation aux amortissements s'établit à 4,564 M€.

Le montant de l'autofinancement complémentaire s'établit à 75 k€.

Le montant de l'épargne brute du budget de l'assainissement collectif 2026 s'établit donc à 3,650 M€ après déduction des amortissements des subventions (0,989 M€).

Recours à l'emprunt – Chapitre 16.

Au stade du budget primitif, l'inscription d'emprunt s'établit à 4,214 M€.

Subventions – Chapitre 13.

Au stade du budget primitif, l'inscription de subventions à percevoir s'établit à 1 M€.

Assainissement non collectif

Le budget ne présente qu'une section de fonctionnement équilibrée à 235 k€ en dépenses et en recettes. En dépenses, la principale enveloppe budgétaire porte sur la masse salariale des agents affectés à ce service pour 173 k€. Le solde est affecté aux charges courantes pour le bon fonctionnement de ce service spécifique.

BUDGET PRINCIPAL 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
011 - Charges à caractère général	26 123 938,00	15 007 681,00	11 116 257,00
012 - Charges de personnel	32 059 594,50	5 836 424,00	26 223 170,50
Dont 012 budgets annexes			10 980 722,00
Dont charges réelles 012 Budget Général			15 242 448,50
014 - Atténuation de produits	34 613 050,00	95 910,00	34 517 140,00
023 - Virement à l'investissement	3 197 816,50	244 899,00	2 952 917,50
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	13 864 556,00	2 364 556,00	11 500 000,00
65 - Autres charges	16 194 453,00	164 000,00	16 030 453,00
6586 - Groupe d'élus	96 000,00	0,00	96 000,00
66 - Intérêts de la dette	2 650 000,00	150 000,00	2 500 000,00
67 - Charges spécifiques	80 000,00	30 000,00	50 000,00
68 - Dotations et participations	1 870 000,00	470 000,00	1 400 000,00
Total	130 749 408,00	24 363 470,00	106 385 938,00
Dont dépenses réelles	113 687 035,50	21 754 015,00	91 933 020,50
Total dépenses réelles hors 012 des budgets annexes			80 952 298,50

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
013 - Atténuation de charges	230 000,00	30 000,00	200 000,00
042 - Amortissement des subventions	685 000,00	85 000,00	600 000,00
70 - Produits et tarifications services	19 397 715,00	2 670 100,00	16 727 615,00
Dont refacturation 012 budgets annexes			10 980 722,00
Dont produits tarifaires réels			5 746 893,00
73 - Impôts et taxes	34 109 549,00	0,00	34 109 549,00
731 - Impôts locaux	52 489 560,00	19 561 560,00	32 928 000,00
74 - Dotations et participations	22 564 982,00	2 006 810,00	20 558 172,00
75 - Autres produits	1 192 602,00	10 000,00	1 182 602,00
76 - Produits financiers	30 000,00	0,00	30 000,00
77 - Produits spécifiques	50 000,00	0,00	50 000,00
Total	130 749 408,00	24 363 470,00	106 385 938,00
Dont produits réels	130 064 408,00	24 278 470,00	105 785 938,00
Total produits réels hors budgets annexes			94 805 216,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
040 - Amortissement des subventions	685 000,00	85 000,00	600 000,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	500 000,00
13 – Subventions à reverser	255 000,00	180 000,00	75 000,00
16 - Emprunts	11 625 000,00	850 000,00	10 775 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	25 000,00
23 - Avances sur marchés	500 000,00	0,00	500 000,00
26 - Prises de participations	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
PPI 2026- Vote au programme Crédits BP sans reports 2025 (qui seront repris au BS d'ici 30/06/26)	38 954 072,30	6 476 388,30	32 477 684,00
27 – Immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00
4581 - Opérations pour compte de tiers	5 471 773,00	0,00	5 471 773,00
Total	59 225 845,30	7 591 388,30	51 634 457,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
021 - Virement du fonctionnement	3 197 816,50	244 899,00	2 952 917,50
024 - Produit des cessions	427 604,00	0,00	427 604,00
040 - Dotation obligatoire aux amortissements	13 864 556,00	2 364 556,00	11 500 000,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	500 000,00
10 - Fonds et dotations	4 988 473,66	988 473,66	4 000 000,00
13 - Subventions d'investissement	3 739 306,51	0,00	3 739 306,51
16 - Emprunts	24 649 382,63	3 993 459,64	20 655 922,99
23 - Avances sur marchés	500 000,00	0,00	500 000,00
27 - Immobilisations financières	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
4582 - Opérations pour compte de tiers	5 083 706,00	0,00	5 083 706,00
Total	59 225 845,30	7 591 388,30	51 634 457,00

FOCUS PPI 2026 DEPENSES ET RECETTES Classé selon grandes familles

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
PPI 2026 – Vote au programme	38 954 072,30	6 476 388,30	32 477 684,00
PPI 2026 – Chapitre 26	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
TOTAL PPI 2026	40 154 072,30	6 476 388,30	33 677 684,00
Dont investissements récurrents	12 630 184,30	6 476 388,30	6 153 796,00
Dont grands équipements	5 383 711,00		5 383 711,00
Dont gestion des espaces	4 171 340,00		4 171 340,00
Dont fonds de concours	8 143 202,00		8 143 202,00
Dont enveloppes dédiées	7 232 150,00		7 232 150,00
Dont nouvelles opérations	2 593 485,00		2 593 485,00

BUDGET GENERAL 2026

Encapsulé au sein du BUDGET PRINCIPAL

Le budget Général de Grand Chambéry présente une grande diversité d'enveloppes budgétaires. Afin de le rendre compréhensible, il est proposé d'opérer une lecture en 2 temps :

- **1 / L'analyse des enveloppes budgétaires non affectées en recettes et en dépenses et qui composent une partie « financière » du budget Général ;**
- **2 / L'analyse des enveloppes budgétaires affectées par thématiques en dépenses et en recettes afin de proposer une lecture plus opérationnelle et de mesurer les volumes budgétaires nécessaires pour le bon rendu de chaque service public, qu'il s'agisse du fonctionnement ou de l'investissement.**

Le budget Général est par ailleurs le plus impacté en valeur par les recherches d'économies de l'Etat, la structure du budget étant composée de dotations étatiques ou de possibilités de mesures règlementaires d'encadrement, contribuant aux recettes réelles de fonctionnement (RRF), que l'on ne retrouve pas ou peu sur les budgets annexes des services publics spécifiques.

Depuis 2014, ce budget a été mis en grande tension. En effet, plus de 60 M€ de dotations de l'État ont été perdues et à peine compensées par l'activation de la Taxe sur le foncier bâti (TFB) en 2017 et en 2023 pour générer à ce jour un produit de 60 M€.

Conformément au DOB tenu le 06 novembre 2025, l'ensemble des taux de fiscalité du budget général pour l'année 2026 sera inchangé par rapport à 2025. Le budget prévoit simplement la révision annuelle des bases fiscales à +1% adossée à l'inflation conformément à la méthodologie de calcul en vigueur au niveau national et complétée d'une variation « physique » des bases de +1%.

Entre le DOB 2026 et le BP 2026, et après la prise en compte de l'état du débat parlementaire sur le PLF 2026 au moment de la rédaction du présent rapport, le montant de l'épargne brute est évalué à 13,9 M€.

Ci-après la présentation des enveloppes « financières » du budget Général.

PARTIE FINANCIERE DU BUDGET GENERAL

Recettes fiscales :

Libellé	Propositions 2026	Evolution 26/25
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	1 200 000,00	+1,6%
FRACTION DE TVA (ancienne THRP)	12 944 000,00	-0,6%
TAXE FONCIERE FNB	143 000,00	+2,0%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	9 703 000,00	+2,0%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	17 500 000,00	+3,2%
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774,00	Stable
FRACTION DE TVA (ancienne CVAE)	10 753 000,00	-0,6%
TASCOM	2 560 000,00	Stable
IFER	712 000,00	Stable
FNGIR	9 203 647,00	Stable
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES EN AC DITE NEGATIVE	206 128,00	Stable
Sous total - Chapitre 73 – BUDGET GENERAL	65 927 549,00	
Taxe de Séjour	1 110 000,00	Stable
TOTAL DE LA FISCALITE PERCUE	67 037 549,00	
REVERSEMENT de la Taxe de Séjour à GCAT	-1 110 000	Stable
VERSEMENT DES AC aux communes	-31 348 357	Stable
FINANCEMENT des Reversements fiscaux FPIC/Reversements TVA/Partages fiscaux...)	-1 340 000	+9%
PRELEVEMENT de l'Etat selon PLF 2026 initial	-1 400 000	Stable
RESTE AFFECTÉ A GRAND CHAMBERY	31 839 192,00	

Sur un produit fiscal projeté de 67,038 M€ en 2026, Grand Chambéry n'en conservera que 31,839 M€ (47%) pour le financement des compétences intercommunales. Le solde étant mobilisé pour financer les attributions de compensation réglementaires aux communes ainsi que divers mécanismes de reversements fiscaux ou de prélèvements nouveaux (selon PLF 2026 initial). Les montants surlignés en vert sont les enveloppes pour lesquelles Grand Chambéry dispose encore d'un pouvoir fiscal sur les taux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties). La cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) sont volontairement laissées en couleur neutre car le pouvoir de taux sur ces ressources est encadré par une règle de liaison des taux ou de plafonnement spécifique. Ce tableau montre que le lien fiscal direct entre le territoire communautaire et la communauté d'agglomération ne s'applique plus que sur la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires d'une part et sur la contribution foncière des entreprises et la taxe sur les surfaces commerciales d'autre part.

Cette présentation est par ailleurs très importante à analyser car l'intercommunalité, au-delà de l'exercice de ses compétences statutaires, est

- Une institution de reversement d'enveloppes budgétaires à d'autres institutions conformément à la réglementation en vigueur ;
- Une institution dont les ressources fiscales sont désormais très encadrées ;
- Une institution dont le lien fiscal avec le territoire local est de plus en plus réduit.

En complément de la fiscalité, le budget Général comptabilise des dotations de l'Etat au sein du chapitre 74 – Dotations et participations

Libellé L.C.	Propositions 2026
DOTATION FORFAITAIRE	2 084 000
DOTATION DE COMPENSATION	10 855 000
DCRTP	3 455 000
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	458
DOTATION UNIQUE DE COMPENSATION SPECIFIQUES A LA	
COMPENSATION DE LA CFE	2 723 315
COMPENSATION DE LA CVAE	
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION EXO TFB/FNB	200 000
ATTRIBUTION COMPENSATION EXO TH	
TOTAL chapitre 74	19 317 773

Grand Chambéry devrait percevoir en 2026 une enveloppe de 19,318 M€ de la part de l'État au titre des dotations. Sur cette enveloppe, Grand Chambéry ne dispose d'aucun pouvoir de taux ou de négociation, les montants présentés ci-dessus sont notifiés chaque année par l'Etat au regard de critères réglementaires. Ces dotations sont analysées par une instance au niveau national, le Comité des Finances Locales (CFL) qui répartit à l'échelle nationale l'ensemble des dotations aux collectivités au sein d'une enveloppe totale définie par le Parlement. L'enveloppe globale apparait en légère baisse par rapport à 2025 (-200 K€). Le mécanisme de progression de la part forfaitaire ne suffit plus à enrayer la baisse globale des dotations de l'État. Par rapport au DOB 2026, les inscriptions budgétaires ont été dégradées de -450 000€ supplémentaires au regard des débats du PLF 2026.

Recette comptable d'amortissement des subventions - FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY - CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Conformément à la réglementation, la section de fonctionnement du budget Général doit comptabiliser l'amortissement des subventions d'investissement reçues chaque année (pour les subventions qui financent des équipements « amortissables ».). En 2026, cette enveloppe est budgétée à 0,6 M€ et fait partie intégrante de l'équilibre budgétaire.

Remboursement par les budgets annexes des masses salariales leur étant affectées mais qui transitent par le budget Général de la collectivité. FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY - CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Par mesure de simplification déclarative vis-à-vis des organismes de collecte des cotisations salariales et patronales, la totalité de la masse salariale des agents de la collectivité est comptabilisée sur le budget Général. Cependant, cette méthodologie suppose quelques vigilances de lecture et d'analyse. En effet, il convient d'isoler ces enveloppes de l'analyse du budget Général, ces enveloppes constituant à la fois des dépenses et des recettes qui viennent gonfler artificiellement le budget de Grand Chambéry. En 2026, ce montant à retraiter s'établit à 10,980 M€. Il est également comptabilisé au chapitre 70 en recettes.

Fonds de compensation de la TVA – Affectée à l'INVESTISSEMENT EXCLUSIVEMENT

Cette dotation est accordée par l'État aux collectivités pour le financement de leurs dépenses d'investissement pour leurs budgets gérés en TTC. Cette dotation s'applique donc pour le budget Général de Grand Chambéry. Elle est calculée sur la base de dépenses éligibles définies par arrêté réglementaire au niveau national sur laquelle est appliquée un taux.

Jusqu'à présent, le taux s'établissait à 16,404%. Cette recette était perçue la même année que les dépenses réalisées. En effet, Grand Chambéry bénéficiait d'un régime spécifique issu des années 2010.

Le PLF 2026 prévoit de différer ce reversement en année N+1.

Cela signifie que les dépenses éligibles payées en 2026 ne bénéficieront d'un reversement de FCTVA qu'à compter de 2027.

Au regard de la trésorerie du budget Général, il est cependant proposé d'inscrire au budget 2026 le produit théorique de FCTVA attendu au titre des dépenses 2026, et de prévoir un report de crédits en fin d'année 2026 qui sera repris en 2027 en fonction du contenu final voté au titre du PLF 2026. Le budget sera quoiqu'il en soit sincère dans la mesure où cette somme est due et que la procédure de reports de crédits est conforme à la réglementation.

Dans l'intervalle, c'est le fonds de roulement du budget qui prendra le relais et qui pourra être complété d'une ligne de trésorerie le cas échéant en fonction des besoins.

Le montant prévisionnel pour 2026 s'établit à 4 000 000€.

Dotation obligatoire aux amortissements - FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY - CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Grand Chambéry a l'obligation d'amortir une partie des investissements réalisés conformément à la réglementation. Cette enveloppe obligatoire sert en quelque sorte d'autofinancement imposé en vue du renouvellement des équipements de manière à assurer leur bon état. Pour l'année 2026, l'enveloppe s'établit à 11,500 M€ et elle est financée par la section de fonctionnement de ce même budget.

Autofinancement complémentaire à l'investissement – FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY – CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Après avoir procédé à l'équilibre de la section de fonctionnement, un différentiel est parfois obtenu. Ce dernier va permettre d'autofinancer la section d'investissement en complément de la dotation obligatoire aux amortissements et ainsi réduire le recours à l'emprunt.

Pour l'année 2026, l'enveloppe s'établit à 2,953 M€ et elle est financée par la section de fonctionnement de ce même budget.

Le cumul de la dotation obligatoire aux amortissements et de l'autofinancement complémentaire à l'investissement corrigé de l'amortissement des subventions (lorsqu'il y en a) est également appelé « Epargne Brute » qui sert au calcul d'un ratio très important : La Capacité de désendettement d'un budget.
Ainsi, le montant de l'Epargne brute 2026 du budget Général s'établit à 13,853 M€ (11,500 M€ + 2,953 M€ - 0,6 M€ = 13,853 M€)

DEPENSES FINANCIERES

Remboursement en capital de la dette et paiement des intérêts de la dette

Avant de financer des politiques intercommunales, le budget 2026 doit en priorité procéder au remboursement de la dette contractée jusqu'à présent et qui génère des intérêts à payer.

En 2026, le montant de cette enveloppe est la suivante :

CAPITAL (chapitre 16 de la section d'investissement) : 10,775 M€ dont :

- **10,500 M€ pour la dette propre de Grand Chambéry.**
- 275 k€ pour la dette portée par Grand Chambéry pour CGLE.

INTERETS : (chapitre 66 de la section de fonctionnement) : **2,500 M€.**

Ainsi et sur l'année 2026, Grand Chambéry devra s'acquitter d'un remboursement du capital et des intérêts de la dette propre pour un montant de **13 M€** sur le budget général.

Ce montant est assez régulier depuis plusieurs années, l'objectif étant de conserver un montant d'annuité soutenable pour éviter de grever le financement des politiques publiques intercommunales comptabilisées sur ce budget. L'enveloppe des intérêts devrait s'établir à 2,500 M€ en 2026, soit dans le montant cible en régime de croisière (Cf. Rapport pluriannuel de la dette 2009/2026 délibéré en novembre 2022) dès lors que les taux évoluent sans à-coups (à-coups qui furent observés en 2023 et 2024).

Opérations pour le compte de tiers

Grand Chambéry, par son expertise et son organisation, peut intervenir pour le compte de partenaires institutionnels publics dans la réalisation d'études et de travaux. Ces sommes sont budgétairement neutres et équilibrées en fin d'opération mais variables selon les exercices budgétaires et les calendriers de perception des remboursements des dépenses engagées. Ainsi pour l'année 2026, les dépenses et les recettes seront prévues de la manière suivante :

Fonctionnement et investissement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
4581 – Pour le compte de tiers en dépenses	5 471 773,00	4582 – Pour le compte de tiers en recettes	5 083 706,00
TOTAL	5 471 773,00	TOTAL	5 083 706,00

La liste des opérations pour compte de tiers en dépenses est la suivante :

Nature	Dépenses	Recettes
45811001 - PUP BRESSIEUX CIS	220 843,00	220 825,00
45811002 - PUP ARMANET	38 310,00	45 985,00
45811003 - PUP OPAC ST SATURNIN	21 330,00	25 594,00
45811004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	44 000,00	44 001,00
45811006 - ETUDE REMPL RESEAU PLOMBERIE	10 000,00	0,00
45811007 - FAISA/ETUDES RAFRAICHISSEMENT	45 000,00	0,00
45811008 - ETUDE DE STRUCTURES AT A & B	15 000,00	0,00
45811009 - ETUDE DE POSE DE PANNEAUX PHOT	25 000,00	0,00
4581101 - OAP PIERRE BAISSSE VIMINES	359 734,00	359 734,00
4581102 - TVX CPT TIERS RD1006	41 000,00	41 000,00
458167 - D -OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLES	508 712,00	508 712,00
458168 - D-OP TIERS GIRATOIRES AREA	552 000,00	552 000,00
458171 - OP TIERS CNES SMSB	9 000,00	725 000,00
458176 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400	791 367,00	0,00
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	2 614 977,00	1 362 554,00
4581809 - AIDES A LA PIERRE ANAH 2026	100 000,00	100 000,00
458187 - Liaison Richelieu-Belledonne	30 000,00	0,00
458188 - BAT TOTEM AILLONS	-	571 949,00
458193 - Démolition Ex Four&Clément	-	480 852,00
458199 - PUP CHEMIN DE LA CROUETTE ST JEOIRE	45 500,00	45 500,00
Total	5 471 773,00	5 083 706,00

Chaque opération pour compte de tiers fait l'objet d'une convention entre les différents partenaires.

En fin d'opération, les flux comptables de dépenses et de recettes doivent être strictement équilibrés. Ces derniers font l'objet d'un contrôle spécifique de la part des services du Trésor Public et participent à la notation technique des budgets de Grand Chambéry.

Attributions de compensations aux communes / Autres Reversements fiscaux

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
014 – AC budgétées	31 348 357,00	73 – Impôts et taxes	32 638 357,00
014 – Autres reversements	1 340 000,00		
TOTAL	32 688 357,00	TOTAL	32 688 357,00

Attributions de compensation prévisionnelles 2026		
Nom de la commune	Montants positifs	Montants négatifs
AILLON-LE-JEUNE		- 140 760 €
AILLON-LE-VIEUX		- 11 898 €
ARITH	10 704 €	
BARBERAZ	168 102 €	
BARBY	409 401 €	
BASSENS	810 787 €	
BELLECOMBE-EN-BAUGES	30 210 €	
CHALLES-LES-EAUX	244 334 €	
CHAMBERY	22 323 954 €	
COGNIN	300 806 €	
CURIENNE	20 354 €	
DOUCY-EN-BAUGES		- 5 €
ECOLE	25 175 €	
JACOB-BELLECOMBETTE		- 46 051 €
JARISY	5 251 €	
LA COMPOTE	17 548 €	
LA MOTTE-EN-BAUGES	9 434 €	
LA MOTTE-SERVOLEX	3 116 421 €	
LA RAVOIRE	1 853 751 €	
LA THUILE	36 101 €	
LE CHATELARD	70 015 €	
LE NOYER	1 184 €	
LESCHERAINES	116 869 €	
LES DESERTS	113 861 €	
MONTAGNOLE	212 560 €	
PUYGROS	15 879 €	
SAINT-ALBAN-LEYSSE	895 577 €	
SAINT-BALDOPH	225 289 €	
SAINT-CASSIN	31 616 €	
SAINTE-REINE	2 858 €	
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES		- 1 351 €
SAINT-JEAN-D'ARVEY		- 38 €
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	132 540 €	
SAINT-SULPICE	26 198 €	
SONNAZ	104 005 €	
THOIRY	11 682 €	
VEREL-PRAGONDRAN	5 891 €	
VIMINES		- 5 969 €
TOTAL	31 348 357 €	- 206 072 €

La somme de 1 340 000 € correspond à divers versements fiscaux réglementaires, soit d'ordre national, soit d'ordre local dans le cadre de partages fiscaux avec Grand Lac :

- 700 000 € au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) ;
- 590 000 € au titre du partage fiscal avec Grand Lac en vigueur depuis 2018 ;
- 50 000 € au titre d'autres régularisations fiscales à la demande du Trésor Public (à ce stade, c'est une prévision au regard des moyennes passées).

Prélèvement de l'État (selon mouture PLF Initial)

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
68 – Dotations	1 400 000,00	73 – Impôts et taxes	1 400 000,00

Compte tenant de l'incertitude entourant ces mécanismes, Grand Chambéry a fait le choix d'appliquer au stade du budget primitif les mécanismes proposés dans le cadre du PLF 2026 initial.

Une correction ultérieure pourra intervenir en cours d'année par DM si cette mesure devait être révisée. Cette enveloppe revient à priver Grand Chambéry d'une partie (1,4 M€) de ses ressources fiscales annuelles.

Présentation détaillée fonctionnelle de l'ensemble des politiques publiques intercommunales gérées sur le budget Général de Grand Chambéry.

Grands équipements et rayonnement par les clubs

- Piscines ;
- Patinoire ;
- Aérodrome ;
- Parc des Expositions / Le Phare.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	2 508 180,00	70 – Tarification	2 182 300,00
012 – Masse salariale	3 942 835,00	74 – Dotations	458,00
65 – Autres charges	1 737 120,00	75 – Autres	104 300,00
TOTAL	8 188 135,00	TOTAL	2 287 058,00

Les grands équipements collectifs de l'agglomération sont principalement exploités en régie directe. Les principales dépenses par ordre d'importance sont les suivantes :

- Charges de personnel : 3,943 M€, soit 48% des dépenses totales ;
- Energie/Electricité : 848 600 € ;
- Chauffage : 351 000 € ;
- Dépenses de fournitures d'entretien et de petit équipement : 295 940 € ;
- Eau et Assainissement : 203 700 € ;
- Sous traitance générale : 186 820 € ;
- Réparations diverses et maintenance : 168 480 € ;
- Taxe foncière : 121 100€. Les équipements génèrent des revenus ;
- Remboursement de frais à des communes : 103 800 € ;
- Frais de nettoyage et de gardiennage : 98 900 €.

Le Parc des Expositions/Le Phare (PEX) est quant à lui exploité via un contrat de DSP.

Le seul flux comptable, qui transite par les comptes de Grand Chambéry est donc une dépense de contribution au délégataire, contractualisé dans le contrat de DSP : 1,201 M€.

La thématique est également en charge de l'attribution de subventions à des clubs concourant au rayonnement de Grand Chambéry. Le détail est le suivant :

- 306 620 € pour les clubs.
- 176 000 € au titre d'une garantie complémentaire de chiffre d'affaires minimum au délégataire du Parc des Expositions conformément au contrat en vigueur.
- 40 000€ au titre de soutiens exceptionnels se tenant hors du Parc des Expositions.

En recettes, l'ensemble des équipements collectifs devrait générer un produit annuel de 2 182 300 €. Cette enveloppe traduit le bon dynamisme de la fréquentation des équipements. La somme de 104 300 € correspond à des recettes de redevances et de loyer.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
204007 – GER	1 052 380,00	13 – Subventions	
TOTAL	1 052 380,00	TOTAL	

La PPI dédiée aux grands équipements d'agglomération porte sur trois enveloppes :

- GER annuel : 377 376 € qui permet à la fois de réaliser quelques travaux de maintien et d'entretien ainsi que l'acquisition régulière de matériels ;
- GER exceptionnel : 675 004 € dont 217 004 € pour l'Aérocamping situé sur l'aérodrome et conformément aux délibérations approuvées par le Conseil communautaire et 390 000€ pour les études et travaux sur un local de stockage de la patinoire complété de 68 000€ de dépenses de gros entretien spécifique sur cet équipement.

Voiries et infrastructures de déplacement et bâtiments communautaires

Cette thématique regroupe les éléments suivants :

- Voiries reconnues d'intérêt communautaire ;
- Pistes cyclables (travaux, création/modification) ;
- Infrastructures annexes à la voirie ;
- Infrastructures support (centre d'exploitation de mobilité urbaine décarbonnée) ;
- Bâtiments généraux non affectés à une compétence spécifique.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général VOI	1 431 580,00	74 – Dotations	61 667,00
011 – Général MOB	363 487,00	75 – Loyers	670 602,00
011 – Général BAT	209 600,00		
012 – Masse salariale VOI	668 856,00		
012 – Masse salariale BAT	512 033,00		
65 – Autres VOI	45 500,00		
65 – Autres MOB	108 000,00		
TOTAL	3 339 056,00	TOTAL	732 269,00

La principale enveloppe de cette thématique porte sur les conventionnements entre Grand Chambéry et l'ensemble des communes pour l'exercice de la compétence des voiries communautaires. Grand Chambéry ne dispose pas de services techniques et conventionne avec les communes annuellement. En 2026, le montant budgété s'établit à 1 341 000 €.

En gestion directe, les principales dépenses sont les suivantes :

- 668 856 € au titre des charges de personnel nécessaires du service des voiries et infrastructures ;
- 512 033 € au titre des charges de personnel du service des bâtiments communautaires.
- 284 340 € au titre des dépenses de fonctionnement du pôle d'échanges multimodal (PEM), Grand Chambéry étant copropriétaire de l'équipement dont 230 000€ au titre des charges de copropriété ;
- 100 000 € pour des dépenses d'entretien complémentaires sur le réseau de voiries ;
- 209 600 € pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement des bâtiments généraux de la collectivité hors le siège. Ces équipements sont en effets non rattachés à un service public spécifique ;
- 45 500 € sont budgétés pour le financement du dispositif CITO visant à flécher les automobilistes vers le réseau autoroutier et VRU afin de désengorger les axes secondaires d'entrée d'aire urbaine, au Sud avec le péage de Chignin et au Nord avec le péage de Chambéry Nord ;
- 76 667€ au titre du dispositif de gratification du covoiturage.
- 108 000€ versés au SYMOS au titre de la contribution prévisionnelle 2026 à verser à ce syndicat en charge de la mobilité à l'échelle de Grand Lac/Cœur de Savoie et Grand Chambéry, et dont le Conseil Départemental de Savoie est également membre. Cette somme est refacturée au budget annexe Mobilité, ce dernier étant le budget support.

En recettes, les principales sources sont les suivantes :

- 61 667€ au titre des participations versées par les collectivités partenaires pour le financement du dispositif CITO et de gratification du covoiturage.
- 670 602€ au titre de loyers et refacturations concernant le PEM (554 000€), le solde relevant d'une refacturation de Taxe Foncière pour le foncier jouxtant le futur centre d'exploitation des bus, foncier actuellement occupé par une société de transport.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
104006 – RD1006	173 760,00		
204015 – Voiries (VIC)	2 407 044,00	13 – Subventions	128 000,00
204019 – Vélos	354 800,00		
204020 – Aménagements cycles	2 426 000,00	13 – Subventions	300 000,00
204023 – Réseau urbain	640 000,00		
204029 – Infra Déplacements	2 906 696,00	13 – Subventions	300 000,00
204043 – Giratoires	50 000,00		
204051 – Ouvrages d'art	50 000,00		
204056 – Centre d'exploitation des bus	2 593 485,00	13 – Subventions	500 000,00
204049 – GER Bâtiments	1 446 577,00	13 – Subventions	463 688,51
TOTAL	13 048 362,00	TOTAL	1 691 688,51

La PPI affectée à cette thématique représente près de 40% de la PPI totale proposée en 2026.

Il s'agira de poursuivre la création ou la réhabilitation des voiries d'intérêts communautaire (travail étroit mené avec chaque commune) pour un montant de 2,407 M€. Des participations communales seront facturées chaque année au regard des coûts engagés et des répartitions financières réglementaires (128 000 €).

En complément des voiries, de nombreux travaux sont menés afin d'améliorer et de sécuriser en continu les infrastructures de déplacement pour un montant total de 6,377 M€ (programmes 204019, 204020, 204023, 204029, 204043, 204051).

À titre d'exemple, les principales opérations sont les suivantes :

- 1,752 M€ pour les travaux sur l'Avenue de Chambéry à Saint-Alban-Leysse.
- 0,650 M€ pour la piste cyclable sur le Boulevard Henry Bordeaux à Chambéry.
- 1,440 M€ pour le financement de la phase 2 des travaux sur Centre Nord sur la base de la délibération de Grand Chambéry et de la Ville de Chambéry en 2024. La totalité de la somme ne sera peut-être pas appelée en 2026, elle fera dans ce cas l'objet d'un report de crédits sur 2027.

A noter que le service procède à une affectation théorique d'opérations et de secteurs lors du budget primitif, la programmation initiale peut évoluer en cours d'année en fonction du contexte inhérent à ces types de chantiers.

2026 sera également l'année de la mise en œuvre de la dépollution et des premières dépenses d'investissement pour le futur centre d'exploitation des bus. Une enveloppe de 2,593 M€ est programmée en 2026.

En terme d'entretien récurrent des bâtiments, une enveloppe de 1,447 M€ est proposée en 2026.

En recettes, plusieurs enveloppes sont à noter pour un montant total de 1,692 M€ :

- 300 000€ attendus dans le cadre du plan vélo du Conseil Départemental de la Savoie auquel Grand Chambéry serait éligible chaque année :
- 300 000€ attendus au titre de la DSIL 2026 pour les travaux de l'Avenue de Chambéry, le dossier sera déposé le 18/12/2025 sur la plateforme « démarches simplifiées » ;
- 500 000€ attendus au titre du Fonds Verts conformément à la proposition de Mme la Préfète de soutenir auprès des instances attributives (ADEME...) l'octroi d'un soutien pluriannuel de 4 X 500 000€, soit 2 M€ pour le financement du centre d'exploitation

des bus. Le dossier a été déposé auprès de l'ADEME qui pilote le Fonds Vert en juillet 2024 et reste dans l'attente d'une attribution ;

- 463 688,51€ au titre de l'opération géothermie menée en 2025 :
 - o 193 688,51€ au titre de la DSIL 2025 pour le financement de la géothermie.
 - o 150 000€ au titre d'un financement SDES pour la transition énergétique.
 - o 120 000€ au titre du fonds chaleur pour le financement de la géothermie.

Urbanisme et développement local

Cette thématique regroupe les politiques publiques suivantes :

- Politique de la ville ;
- Développement durable ;
- Gens du voyage ;
- Emploi/Insertion ;
- Habitat ;
- Plan Local d'urbanisme intercommunal ;
- Agriculture et espaces naturels ;
- Service commun d'application du droit des sols (ADS).

Cette thématique couvre le champ le plus large des compétences exercées sur le budget général.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	1 966 884,00	70 – Tarification	417 238,00
012 – Masse salariale	2 853 530,00	74 – Dotations	401 449,00
65 – Autres charges	1 517 064,00	75 – Loyers	366 800,00
TOTAL	6 337 478,00	TOTAL	1 185 487,00
014 – Dispositifs financés	718 783,00	74 – Dotations	718 783,00
TOTAL	7 056 261,00	TOTAL	1 904 270,00

Le détail des dépenses va être présenté par compétence (hors masse salariale), du fait de la diversité des thématiques :

- Masse salariale pour fonctionner et piloter les opérations : 2,854 M€
 - 8 postes sont subventionnés par des partenaires (157 000€) :
 - Chargée de mission agriculture péri-urbaine ;
 - Chargé de projets agricoles et alimentaires ;
 - Chargé de Contrat de Chaleur Renouvelable ;
 - Chef de Projet CitéLab ;
 - Chef de projet emploi, insertion et ESS ;
 - Chargé des clauses de promotion de l'emploi ;
 - Chef de projet TZNR ;
 - Coordinatrice du plan Logement d'Abord.
 - Des refacturations effectuées aux communes pour le financement du service ADS (masse salariale + frais généraux) : 281 378 €.
- Gens du voyage
 - o Fonctionnement des aires d'accueil : 191 889€ ;
 - Génère une recette tarifaire prévisionnelle de 111 000 €.
 - o Fonctionnement de l'aire provisoire de grands passages : 108 500 € ;
 - Génère une recette tarifaire de stationnement de 16 800 €.
 - o Fonctionnement des terrains familiaux : 251 250 € ;
 - Génère une recette tarifaire et de loyer de 36 800 €.

- Actions d'animation et de suivi de la charte forestière : 42 385 € ;
- Financement de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) : 110 000 € ;
- Reste à charge CTAI/Emploi-Insertion : 12 500 € ;
- Développement social urbain :
 - o Subvention à Régie + : 282 000 € ;
 - o Subvention au milieu associatif à affecter durant l'année : 200 772 € ;
 - o Subventions aux communes membres : 66 150 € ;
 - o Subventions à des partenaires – spécifique TZNR : 64 601€ ;
 - o Autres dépenses de fonctionnement et d'animation : 148 886 € ;
 - Financé à hauteur de 12 000 € par un loyer ;
 - Financé à hauteur de 56 489 € par une subvention.
- Consultance Architecturale et cotisation à la CAUE : 87 200 € ;
 - Financé par le CD73 à hauteur de 32 000 €.
- Suivi du PRU : 41 000 € ;
 - Financé à hauteur de 10 500€.
- Frais généraux : 67 467 € dont principalement des cotisations à des acteurs externes tels les PNR et d'autres acteurs associatifs nationaux ;
 - Perception de pénalités diverses d'urbanisme : 4 500 €.
- Taxes foncières et gestion foncière : 41 800 € ;
 - Génère une recette de loyers de 327 500 €, Grand Chambéry étant propriétaire de plusieurs locaux dans la zone des Landiers (Bâtiment CEGELEC et Tènement Avenue de Villarcher).
- Ingénierie et Evaluation : 109 662 € ;
- Fonctionnement de la Maison de la justice et du droit : 24 610 € ;
- Fonctionnement de la Maison des syndicats : 135 570 € ;
 - Financée par le CD73 et les communes à hauteur de 45 300 €.
- Autres frais généraux : 4 120€.
- Fonctionnement et animation du PCAET : 61 555 € dont 25 055€ de subvention ATMO ;
- Financement du PLIE – Plan Local d'Insertion-Emploi : 312 260 € ;
 - Au stade du budget primitif, pas d'inscription de recettes dans l'attente du dépôt du dossier et de la confirmation de son éligibilité à des financements.
- Financement sur fonds propres des actions sur le parc privé et public d'habitat : 187 765 € + 2 200€ + 84 210€ de subventions, soit 274 175€ ;
 - Génère une recette supplémentaire de 328 492 € au titre de l'ingénierie dans le cadre du PASSRENOV.
 - Génère une recette supplémentaire de 27 201€ au titre de l'AMI Logement d'Abord.
- Schéma agricole intercommunal : 267 903 € dont 174 583 € de contribution au SMAC ;
 - Génère une recette de 3 560 €.
- Soutiens à des structures associatives locales : 395 750 € dont 200 000 € à la MLJ ;
- Animation et suivi de TEPOS : 124 500 €.
 - Génère une recette de 4 290 €.
- Autres dépenses : 57 443 € ;
- Autres recettes : 14 500€.

Dispositifs financés par d'autres partenaires pour un montant de 718 783€ :

- CTAI – Emploi Insertion : 77 490 €. Financé par l'Etat ;
- AMI Logement d'Abord : 438 470 €. Financé par l'Etat ;
- 1^{er} accueil du PassRénov : 90 239 €. Financé par l'ANAH et le CD73 ;
- TZNR : 112 584 €. Financé par l'Etat.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
204002 – PLH 13/20	584 178,00		
204004 – GDV	1 059 109,00		
204018 – FDC PRU	61 317,00	13 – Subventions	45 000,00
204022 - Agriculture	850 000,00	13 – Subventions	61 172,00
26/204027 – Capitaux/foncier	1 750 000,00		
204030 – PLUI	452 500,00	13 – Subventions	160 000,00
204031 – FDC Pol Ville	142 667,00		
204034 – Développement	560 000,00		
204047 – PLH 21/26	4 735 040,00	13 – Subventions	124 333,00
204052 – FDC Rural	100 000,00		
204054 - SDTE	1 165 154,00	13 – Subventions	466 000,00
TOTAL	11 459 965,00	TOTAL	856 505,00

On notera en 2026, une affectation de crédits de paiement similaire à 2025 de l'ordre de 5,3 M€ pour les enjeux d'habitat incluant le solde des opérations antérieures à 2020 (584 k€), le PLH 2021/2026 actuellement en cours, MonPassRénov réévalué et le soutien aux copropriétés identifiées règlementairement en difficultés. Cette enveloppe a été réajustée au regard des probabilités de décaissements attendues sur l'année 2026.

Il est important de rappeler que par souci d'efficacité et de simplification administrative, les dispositifs MONPASSRENOV et Copropriétés en difficulté pour leurs parts optionnelles ou unitaires sont comptabilisées en section d'investissement car assimilables à des aides en vue d'investissements. Les fonds sont versés directement aux opérateurs attributaires des marchés (ASDER et URBANIS pour le MONPASSRENOV) afin de simplifier les flux comptables et de gagner en efficacité. Ce schéma est conforme aux attendus de la comptabilité publique. Seules les parts « forfaitaires » rémunérant les attributaires des marchés au titre de leurs frais de structure et de gestion sont comptabilisées en section de fonctionnement.

À noter que le PLH 2021/2026 verra ses derniers paiements s'étaler jusqu'en 2029 conformément à l'arbitrage rendu en 2025, dans la droite ligne du DOB 2026 présenté le 6/11/2025 et conformément au calendrier opérationnel des travaux financés.

La somme de 1 059 109 € affectée à la thématique des gens du voyage permettra d'apporter des réponses d'aménagement et de foncier spécifique à cette compétence. Cette compétence fera l'objet d'importants reports de crédits issus du budget 2025 et qui seront intégrés au budget 2026 lors du vote des comptes administratifs et du budget supplémentaire.

La somme de 1 750 000 € affectée à la thématique capitaux/foncier offre la possibilité de relever plusieurs opportunités :

- Montée en capital de CRISTAL HABITAT délibérée le 06/11/2025 : 1 200 000€.
- Enveloppe foncière pour mener une étude globale et saisir de premières opportunités : 550 000€. Cet élément sera à travailler en prospective par les nouveaux élus.

La somme de 1 165 154 € est affectée au schéma directeur de transition énergétique afin de relever les enjeux de production d'énergie alternative. Parmi les opérations programmées figure l'étude et la pose des panneaux photovoltaïques sur le Chambéry Savoie Stadium (715k€) avec une opportunité d'autoconsommation par la piscine aqualudique du stade.

La somme de 560 000 € du programme 204034 va servir à financer des mesures de soutiens pour accompagner les habitants tels la reconduction de chèques 2 roues électriques pour l'acquisition de vélos ainsi que des fonds de concours pour la qualité de l'air.

- 160 000€ pour les fonds de concours Air-Bois ;
- 100 000€ pour le fonds de concours VAE ;
- 100 000€ pour le fonds de concours Solaire/Photovoltaïque ;
- 200 000€ pour un fonds de concours « adaptation au changement climatique », à destination des communes uniquement avec le choix de flécher 1 ou 2 projets.

La somme de 850 000 € au titre du programme 204022 correspond à la stratégie agricole locale menée dans le cadre du schéma agricole et à de premières mesures d'appel dans le cadre d'un déploiement pluriannuel à envisager pour la gestion de la ressource en eau.

- 750 000€ au titre de travaux pour le schéma de la ressource en eau ;
- 100 000€ au titre d'actions plus spécifiques de circuits courts, d'acquisitions foncières, d'études et de pilotage de la retenue collinaire existante.

La somme de 452 500 € au titre du programme 204030 correspond à l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de l'urbanisme et des révisions du PLUIHD.

Les autres dépenses relèvent de fonds de concours complémentaires, à la fois urbains sur la politique de la ville et le PRU (204018/204031) et ruraux pour les communes rurales (204052).

La PPI de cette thématique « Urbanisme et Développement local » bénéficie de subventions pour un montant de 856 505 € dont notamment :

- Le SDTE pour 466 000 € via la recette de bio méthane en provenance de l'UDEP ;
- Le MONPASSRENOV pour 124 333 € ;
- PSMV pour 160 000€ ;
- Des subventions de communes pour des études sur le PRU : 45 000€.

Développement touristique

Cette thématique regroupe les politiques publiques suivantes :

- Rayonnement ;
- Sentiers de randonnées ;
- Subvention d'équilibre à Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) ;
- Reversement de la Taxe de Séjour (GCAT) ;
- Contribution à SMSB pour les activités de montagne toutes saisons ;

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	182 160,00		
012 – Masse salariale	191 645,00	74 – Dotations	58 500,00
65 – Autres charges	2 465 290,00	75 – Loyers	38 000,00
TOTAL	2 839 095,00	TOTAL	96 500,00
014 – Reversement Taxe de Séjour	1 110 000,00	73 – Impôts/Taxes	1 110 000,00
TOTAL	3 949 095,00	TOTAL	1 206 500,00

Cette thématique est dotée de budgets significatifs. Une très grande majorité du budget est cependant reversée à deux opérateurs externes qui agissent pour le compte de Grand Chambéry dans 2 domaines : la promotion du territoire et le déploiement de la marque locale (Chambéry Montagnes) par l'Office de tourisme intercommunal Grand Chambéry Alpes tourisme (GCAT) ainsi que la pratique d'activités de montagnes en toutes saisons par le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) (Eté, Nordique, Alpin sur plusieurs domaines skiables).

Sur un budget de 3,949 M€, 3,395 M€ (86% du budget) est versé aux opérateurs :

- 2,597 M€ pour GCAT via la Taxe de Séjour et la subvention annuelle de Grand Chambéry. Cette précision est importante car il ne s'agit pas d'une contribution statutaire votée par un syndicat mixte. L'enveloppe versée par Grand Chambéry est réglementairement traitée comme une subvention (nature 6574) ;
- 365 k€ pour le financement via SMSB des stations Aillons-Margéraz ;
- 433 k€ pour le financement via SMSB des stations Féclaz/Revard.

La thématique « développement touristique » est dépendante des politiques mises en œuvre par ces deux opérateurs, ce qui suppose un pilotage étroit et une mise en œuvre continue d'optimisations et d'ingénieries notamment financières pour préserver les équilibres adéquates de chaque opérateur et de la communauté d'agglomération.

Le reliquat restant (10% du budget total) est réparti en interne entre des charges de personnels (3 agents affectés au service interne) et des crédits de fonctionnement, principalement des crédits d'études ainsi que 2 enveloppes de soutien pour le rayonnement de Grand Chambéry, complémentaire au rayonnement par les clubs. 2 enveloppes sont à noter en 2026 :

- 80 000 € pour une enveloppe pérenne annuelle ; qui pourra être complétée par une affectation de 30 000€ en cours d'année 2026 conformément à l'arbitrage rendu par le Président et en fonction des besoins ;
- 100 000 € qui constitue une enveloppe complémentaire exceptionnelle en fonction d'événements spécifiques. Cette enveloppe pourra être abondée en cours d'année 2026 en fonction des manifestations qui se dérouleront sur le territoire communautaire.

La thématique bénéficie de quelques recettes spécifiques :

- Financement par Grand Lac de l'Office du tourisme (OT) du Revard : 58 500 €.
- Loyer de l'OT Place du Palais de justice payé par GCAT : 38 000 €.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
104042 – Tourisme	478 168,00	13 – Subventions	9 840,00

En investissement, l'enveloppe de dépenses est répartie de la manière suivante :

- 120 k€ pour l'entretien des sentiers de randonnée ;
- 120 k€ pour des rénovations de passerelles situées sur des sentiers de randonnée ;
- 188 k€ pour la phase 2 des travaux sur les Iles du Chéran ;
- 50 k€ pour des investissements en équipements et matériels.

Une enveloppe de 100 000€, conformément à l'arbitrage, permettra de financer des projets communaux dans le cadre du fond de concours « Tourisme du bien vivre ». Une affectation sera opérée en cours d'année 2026 selon les besoins.

Eaux pluviales et poteaux d'incendie

Cette thématique consiste en la création et la modification de réseaux ou de bassins de stockage.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	1 014 200,00		

Le budget de fonctionnement alloué à cette thématique correspond à la prise en charge par le budget Général de l'ensemble des dépenses engagées sur le réseau unitaire et séparatif par la direction de l'eau et de l'assainissement.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
204016 – Pluvial	2 000 000,00		
204017 – Poteaux Inc	60 000,00		
TOTAL	2 060 000,00		

Face aux risques météorologiques soudains et la nécessité d'adapter le réseau pluvial, une enveloppe de 2 M€ est prévue en 2026. Ce programme reprend notamment la création et la modification de bassins de stockage ou de rétention d'eaux, le maintien en condition opérationnel des déversoirs d'orages. Ci-dessous une liste prévisionnelle des travaux :

- 50 k€ de rénovation du réseau EP du chef-lieu d'Aillon-le-Jeune ;
- 350 k€ de rénovation de réseau rue du Général Borson et Chemin du Glu à Chambéry ;
- 250 k€ de travaux pour la résolution de débordements sur le secteur de la Fruitière à Sonnaz ;
- 65 k€ d'études hydrauliques diagnostics et maîtrise d'œuvre ;
- 100 k€ d'études et travaux sur les collecteurs unitaires.

En complément, 60 k€ sont budgétés afin de financer par fonds de concours les travaux sur les poteaux incendies réalisés par les communes.

GEMAPI (Déléguée au CISALB)

Le CISALB et Grand Chambéry ont un lien juridique très particulier :

- La compétence GEMAPI fait l'objet d'une délégation de compétence ;
- L'ensemble des dépenses hors GEMAPI (CISALB historique) fait l'objet d'un transfert.

Comptablement, cela signifie que le hors GEMAPI est financé par une contribution en chapitre comptable 65 et que la compétence GEMAPI fonctionne sur un modèle de remboursement de frais, le titulaire règlementaire de la compétence GEMAPI restant Grand Chambéry.

Au regard de la typologie des dépenses et des investissements à réaliser, le modèle de délégation est très adapté et préférable dans la durée à un transfert de compétence, plus complexe à gérer financièrement et comptablement, notamment au niveau des emprunts.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	735 651,00	70 – Tarification	498 709,00
012 – Masse salariale	463 775,00		
65 – Autres charges	400 606,00		
TOTAL	1 600 032,00	TOTAL	498 709,00
Coût net	1 101 323,00		

L'enveloppe de 735 651 € correspond au remboursement par Grand Chambéry au CISALB de l'ensemble des dépenses engagées par ce dernier au titre de la GEMAPI.

La masse salariale budgétée correspond aux équipes qui ont été mises à disposition au CISALB mais qui restent à ce stade du personnel « Grand Chambéry ».

Cet ensemble de jeu d'écritures en dépenses est contrebalancé par un jeu d'écritures en recettes notamment pour comptabiliser les contreparties financières titrées et mandatées par le CISALB. Pour cette thématique, il est donc très important d'observer le coût net entre les recettes et les dépenses pour apprécier le coût réel.

La somme de 400 606 € au chapitre 65 correspond à la contribution annuelle de Grand Chambéry au CISALB pour le financement de la compétence transférée « hors GEMAPI ».

Dans un souci de bonne gestion et comme c'est le cas pour l'ensemble des opérateurs, cette somme est analysée au regard des dépenses réellement engagées par le syndicat mixte.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
104008 – Sous Bassin Versant	133 800,00	13 – Subventions	70 325,00
104012 – Digues	132 672,00	13 – Subventions	8 448,00
104034 – Nant Petchi		13 – Subventions	750 000,00
104036 – Décharge	9 000,00		
204026 – Matériel	10 020,00		
204027 – Foncier	60 000,00		
204041 – Hydraulique	19 200,00		
204053 – Zones Hum.	96 000,00	13 – Subventions	67 500,00
TOTAL	460 692,00	TOTAL	896 273,00

L'enveloppe 2026 allouée à cette thématique en dépenses permettra de poursuivre les travaux portés par le CISALB notamment une nouvelle phase pour l'opération AVAL Villarcher (104012).

En recettes, la somme de 750 000€ correspond au solde de la subvention à percevoir pour le financement des travaux du Nant Petchi réalisés en 2025. Le solde de l'aide ne sera perçu qu'en 2026.

Services généraux de la collectivité,

Cette thématique regroupe les services suivants :

- Direction générale des services ;
- Moyens généraux ;
- Participation citoyenne ;
- Communication ;
- Finances, achats et assurances ;
- Ressources humaines.

Les services dits supports participent au bon fonctionnement de l'EPCI et assistent les directions opérationnelles. Ces directions sont essentielles pour la bonne marche d'une administration sur le plan fonctionnel, juridique, financier, humains et organisationnel. Le budget alloué aux services généraux est le suivant en fonctionnement :

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	1 606 321,00	70 – Tarification	1 269 206,00
012 – Masse salariale	4 755 363,50	74 – Dotations	
65 – Autres charges	1 633 117,00	013 – Atténuation	200 000,00
6586 – Groupe d'Elus	96 000,00	75 - Loyers	2 900,00
67 – Autres	50 000,00	77 – Autres	50 000,00
		76 - Financiers	30 000,00
TOTAL	8 140 801,50	TOTAL	1 552 106,00

Cette enveloppe est logiquement et majoritairement composée de la masse salariale des agents affectés à ces services pour un montant de 4,755 M€.

Parmi les autres dépenses internes, peuvent être citées :

- 504 k€ pour le fonctionnement courant des moyens généraux de la collectivité. Ce budget est stable depuis de nombreuses années, le service opère des optimisations continues pour maîtriser le coût de cette enveloppe ;
- 681 k€ au titre de la rémunération des élus communautaires ;

- 265 k€ au titre des dépenses de communication non affectées aux services ;
- 297 k€ au titre des frais d'assurance pour les équipements gérés sur le budget Général de Grand Chambéry reste un propriétaire patrimonial « limité » par rapport aux communes ce qui explique la relative faiblesse de ce montant ;
- 230 k€ pour la formation continue des agents de Grand Chambéry ;
- 144 k€ pour des missions de sous traitance générale, tels des accompagnements complémentaires en continus aux formations dispensées par ailleurs ;
- 96 k€ au titre du fonctionnement du groupe des élus communautaires ;
- 50 k€ sont prévus en dépenses et en recettes afin de disposer d'une enveloppe permettant de régulariser des écritures comptables antérieures à la demande du Trésor Public ;
- 35 k€ au titre des publications pour les marchés publics.

En recettes, la somme de 1 269 206 € correspond à des remboursements de frais des services généraux par les budgets annexes de la collectivité, conformément à la réglementation en vigueur et selon une clef de répartition qui a été délibérée en conseil communautaire.

La somme de 200 000 € correspond au volume annuel moyen de remboursements sur frais de personnels pour les différentes caisses de solidarité et de sécurité sociale (maternités, maladies...) comme c'est le cas pour tout acteur économique.

Les services généraux chargés du suivi de plusieurs opérateurs externes : 560 417€.

- Métropole Savoie pour un montant de 358 512 € ;
- SMIAC pour un montant de 177 543 € ;
- L'association La Transalpine pour un montant de 16 350 € ;
- Pôle Métropolitain pour un montant de 8 012 €.

Dans un souci de bonne gestion comme demandé par la commission du contrôle financier et comme c'est le cas pour l'ensemble des opérateurs, ces sommes doivent être analysées au regard des dépenses réellement engagées par chaque opérateur.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
104010 – Admin. Générale	3 251 079,00	13 – Subventions	50 000,00
104017 – Sillon Alpin	150 000,00	13 – Subventions	235 000,00
104047 – Communication	8 000,00	27 – Im. Financières	2 275 000,00
204025 – Moyens Généraux	133 939,00		
204055 – Université	500 000,00		
204057 – Zone Cassine	180 000,00		
TOTAL	4 223 018,00	TOTAL	2 560 000,00

L'enveloppe d'investissement gérée par les services généraux est très variée car elle rassemble l'ensemble des dépenses non affectables ailleurs.

La liste ci-dessus fait notamment apparaître les programmes suivants :

- 0,5 M€ pour le financement des travaux de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- 3,251 M€ au titre de l'enveloppe Divers-Administration Grand Chambéry qui va notamment comptabiliser quelques travaux exceptionnels sur le siège de Grand Chambéry afin d'adapter la consistance des locaux. L'enveloppe arbitrée de 1 M€ exposée en introduction est également prévue dans ce programme au stade du budget primitif 2026 et pourra être affectée en cours d'année selon les besoins.
- 150 000 € correspondent au financement en année 3 (dernière année) de la participation de Grand Chambéry pour les études du Lyon/Turin (enveloppe totale de 450 000 € sur 3 ans) ;

- 180 000€ de participation de Grand Chambéry aux aménagements sur la zone de la Cassine dans le cadre des compétences intercommunales et conformément aux engagements pris lors du lancement de l'opération avant 2020.

En recettes, la somme de 235 000 € correspond à la participation de la commune de Cognin au portage par Grand Chambéry des travaux de la ZAC Villeneuve. Cette somme fait l'objet d'une convention spécifique entre la commune et l'agglomération.

La somme de 2,275 M€ correspond à l'hypothèse de remboursement des avances remboursables consenties à CGLE dans le cadre de la cession à paiement différé des fonciers des zones d'activités en cours de commercialisation (2 M€) ainsi que le remboursement du capital de la dette refacturée à CGLE portée par Grand Chambéry (275 k€).

Services mutualisés de la collectivité (DSI Mutualisée)

Grand Chambéry mutualise avec la Ville de Chambéry, la Ville de La Motte Servolex et la Ville de La Ravoire (et leurs CCAS) la direction des systèmes d'information.

L'ensemble des flux comptables ci-dessous retrace donc l'ensemble des dépenses et recettes correspondantes aux clefs de répartition délibérées entre chaque financeur.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	1 098 194,00	70 – Tarification	1 379 440,00
012 – Masse salariale	1 854 411,00		
TOTAL	2 952 605,00	TOTAL	1 379 440,00
Coût net	1 573 165,00		

L'enveloppe principale du service porte sur la masse salariale du personnel affecté à cette direction pour 1,854 M€. La somme de 1,098 M€ est principalement composée des maintenances logicielles des outils utilisés par la collectivité (près de 880 000 € en 2026). 65 000 € serviront à financer les frais de télécommunication. 25 000 € seront affectés au bon fonctionnement du numérique. Ce service génère une recette de 1,379 M€ conformément à la répartition du financement entre Grand Chambéry et les membres du service mutualisé.

Le différentiel constitue donc le reste à charge réel pour Grand Chambéry.

Investissement

PPI 2026 dépenses	Montants	PPI 2026 Recettes	Montants
204014 – Informatique	866 805,00		
204044 – Feux tricolores	28 294,00		
TOTAL	894 899,00		

Le budget DSI prévoit des dépenses d'investissements chaque année conformément au schéma directeur des systèmes d'information et du numérique afin de maintenir en condition opérationnelle l'ensemble de l'architecture informatique de la collectivité et des financeurs mutualisés. Il s'agit de dépenses de logiciels, de matériels de bureau et d'opérations parfois plus ponctuelles, telles le remplacement du système de sauvegarde qui doit être traité sur l'année 2026. Les enjeux logiciels ne concernent pas seulement l'infrastructure interne.

Une enveloppe de 28 294 € sera prévue pour intervenir sur le pilotage logiciel de feux tricolores (près de 50) sur le périmètre communautaire.

Autres Participations

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
65 – Autres charges			
Contribution SDIS	6 470 006,00		
Contribution CGLE	1 653 750,00		

Il s'agira d'une part de financer le service départemental d'incendie et de secours pour un montant de 6,470 M€ en 2026 et d'autre part de verser la contribution annuelle à CGLE de 1,654 M€ (à parité avec Grand Lac) pour permettre le bon fonctionnement de ce syndicat en charge de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprises et d'actions de développement économique pour le compte des deux agglomérations voisines.

BUDGET DEDIE DECHETS 2026

Encapsulé au sein du BUDGET PRINCIPAL

Le budget Déchets 2026 a été travaillé et équilibré à taux de TVA inchangé au regard de l'incertitude entourant le vote du PLF 2026, ce dernier prévoyant notamment un abaissement du taux de TVA de 10 à 5,5%, notamment pour l'incinération.

Fonctionnement

Objet	DEPENSES 2026	RECETTES 2026
Savoie Déchets	7 006 000,00	
Collecte	6 255 644,00	1 927 100,00
Plateforme de compostage	484 000,00	524 000,00
Déchetterie	3 749 987,00	401 000,00
Ressources	2 760 914,00	264 810,00
Frais de structure	877 470,00	
Frais financiers	150 000,00	
Autres dépenses	470 000,00	
TEOM		19 561 560,00
RSOM		1 600 000,00
TOTAL REEL	21 754 015,00	24 278 470,00
Dotation aux amortissements	2 364 556,00	85 000,00
TOTAL intégrant la dotation aux amortissements	24 118 571,00	24 363 470,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT = Autofinancement de l'investissement par inscription au chapitre 023	244 899,00	

Les principales enveloppes budgétaires du budget Déchets sont les suivantes :

Financement du traitement et de l'incinération des déchets par Savoie Déchets.

Cette enveloppe budgétaire représente 32% des dépenses de fonctionnement (hors dotation obligatoire aux amortissements) du budget déchets de Grand Chambéry.

Un tiers du budget de fonctionnement dépend des politiques mises en œuvre par le syndicat mixte pour le compte de ses adhérents. Le détail de l'enveloppe budgétaire est la suivante :

- Incinération des déchets pour un montant estimé de 4,750 M€ ;
 - Tonnage projeté en 2026 : 30 710 tonnes.
- Tri des déchets pour un montant estimé de 1,915 M€ (refus de tri inclus) ;
 - Tonnage projeté en 2026 : 6 700 tonnes
- Autres traitements pour un montant estimé de 41 000 € ;
- Mutualisation des transports de déchets pour un montant estimé de 300 000 €.

Le 25 novembre 2025, Savoie Déchets a communiqué par courrier à Grand Chambéry un projet de modification tarifaire plus favorable que les évolutions qui avaient été initialement envisagées en prospective par Savoie Déchets et qui avaient servi de base au DOB 2026 de Grand Chambéry. Ces éléments seront soumis au vote du Conseil syndical de Savoie Déchets du 12 décembre 2025.

- Tarif des OM : Initial : 139€/tonne → Notifié 25/11 : **138€/tonne.**
- Tarif TRI Collectes Sélectives : Initial : 250€/tonne → Notifié 25/11 : **238€/tonne.**
- Tarif cible traitement des déchets verts : Initial : 40€/tonne → Notifié 25/11 : **39€/tonne.**

Ces éléments n'ont pas été intégrés dans le budget primitif 2026 de Grand Chambéry, ce dernier ayant été équilibré auparavant. Ils pourront cependant l'être lors du vote du Budget Supplémentaire à intervenir d'ici le 30 juin 2026 conformément à la réglementation en vigueur. Cela représenterait un différentiel de l'ordre de 130 k€ par rapport au montant budgété.

Collecte des déchets

La collecte des déchets porte à la fois sur les dépenses courantes pour assurer le service ainsi que la masse salariale du personnel affecté au ramassage des ordures ménagères, le service d'enlèvement des déchets de Grand Chambéry étant assuré en **régie directe** comme la gestion de l'eau potable et l'assainissement.

L'ensemble prévisionnel des dépenses de fonctionnement courant s'établissent à 2,549 M€. L'ensemble prévisionnel de la masse salariale pour le service collecte s'établit à 3,707 M€.

Cette thématique génère des recettes à hauteur de 1,927 M€ dont le détail est le suivant :

- 1,475 M€ au titre des soutiens CITEO au regard de la performance de la collecte et de l'atteinte par Grand Chambéry d'objectifs de réduction des déchets ;
- 422 100 € au titre de la revente des matériaux collectés (verre, cartons, plastiques, acier, papier...) ;
- 30 000€ au titre de remboursements de frais de personnel.

Gestion des Déchetteries

Le service des déchetteries peut être présenté selon 4 sous familles :

- Déchetterie mobile pour un montant de 121 000 € ;
- Fonctionnement des bas de quai de déchetterie pour un montant de 1,670 M€ ;
- Fonctionnement des hauts de quai de déchetterie pour un montant de 1,337 M€ ;
- Masse salariale prévisionnelle du service pour un montant de 622 k€.

Des recettes d'un montant de 401 000 € concernent principalement des aides versées par des organismes financeurs ainsi que quelques reventes matières.

Gestion de la plateforme de compostage

La plateforme de compostage de Champlat sera désormais propriété de Grand Chambéry, la Ville de Chambéry lui ayant cédé le foncier support de l'équipement.

Une convention de transfert est en cours d'élaboration entre Grand Chambéry et Savoie Déchets, conformément à la délibération du 10 juillet 2025 renvoyant le transfert de cette plateforme à la conclusion d'une convention technique et financière.

Cette convention est encore en cours d'élaboration lors de la finalisation du budget primitif 2026, il est proposé de prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes pour assurer une continuité de service.

Les flux financiers de cette plateforme sont les suivants :

- **Dépenses** : 484 000 €. Il s'agit de couvrir les coûts d'exploitation de la plateforme dans le cadre d'un marché public passé avec un opérateur ;
- **Recettes** : 524 000 € détaillé de la manière suivante :
 - o 244 000 € pour les dépôts de végétaux par les professionnels ;
 - o 280 000 € pour les dépôts de végétaux apportés en déchetterie.

Le fonctionnement de cette infrastructure présenterait un léger excédent comptable au BP 2026 de l'ordre de +40 000€, similaire aux moyennes des années précédentes, après déduction des charges de structures (personnel polyvalent réparti entre plusieurs compétences notamment).

Pilotage d'actions pour réduire la production de déchets.

- Actions de prévention et d'animation ;
- Subventionnement à des partenaires externes.

Le budget Déchets met aussi en œuvre des politiques visant à agir sur le comportement des citoyens dans un souci d'atteindre une performance du service qui engendrera une baisse de la production de déchets et sécurisera les aides des organismes financeurs.

Le budget alloué à cette thématique s'établit donc en cumulé à 2,762 M€ dont :

- 1,508 M€ de masse salariale de la thématique ;
- 597 k€ d'actions de prévention ;
- 211 k€ d'actions de communication ;
- 163 k€ de subventions à des partenaires externes ;
- 283 k€ pour le bon fonctionnement global du service.

Des soutiens/aides sont également budgétées en recettes pour un montant de 264 810 € dont :

- 191 810€ au titre d'un appel à projet Déchets abandonnés dont 95 810€ qui seront reversés aux communes participantes. La même somme sera à prévoir en 2027, cet AAP ayant une durée de 2 ans ;
- 60 000€ au titre d'un appel à projet Contenants ré employables.

Frais de structure

Comme l'ensemble des budgets annexes, ce budget dédié doit contribuer au financement des frais généraux du budget Général de la collectivité. Au regard de la clé de répartition, le montant projeté en 2026 s'établit à 877 470 €.

Ce budget étant encapsulé dans le budget principal, il ne donne pas lieu à émission d'un mandat mais une affectation extracomptable et analytique.

Cette somme est déduite des frais généraux du budget Général.

Intérêts de la dette

Le montant des intérêts des emprunts est budgété à 150 000 € en 2026.

Prélèvement de l'État

Au regard de l'incertitude entourant le PLF 2026 et la nécessité pour l'État de faire des économies, le prélèvement projeté sur ce budget d'un montant de 470 000€ est conservé dans l'attente du vote du budget de l'État.

En recettes non affectées à des thématiques, 2 importantes sources de financement sont à préciser :

- **TEOM pour un montant de 19,562 M€.**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une taxe annexe à l'impôt foncier payé par le contribuable chaque année.

Cette ressource verra son taux 2026 maintenu et inchangé à 8,28 % comme en 2025.

Seule une « dynamique » des bases fiscales de +1 % a été incluse dans ce produit, au regard de la méthode de révision des valeurs locatives foncières chaque année et complétée d'une variation « physique » de +1%.

- **RSOM pour un montant de 1,6 M€**

En complément de la TEOM, Grand Chambéry applique conformément à la réglementation en vigueur une redevance spéciale des ordures ménagères (RSOM) aux acteurs économiques afin de mieux faire correspondre le coût du service avec la contribution de chacun de ces acteurs.

- ➔ Ces deux ressources TEOM et RSOM représentent 87 % des ressources totales de la section de fonctionnement du budget Déchets

La section de fonctionnement au stade du BP 2026 génère un autofinancement décomposé de la manière suivante :

- Dotation obligatoire aux amortissements pour un montant de 2 364 556 € ;
- Autofinancement complémentaire issu de l'équilibre de la section de fonctionnement pour un montant de 244 899 € ;
- Amortissement des subventions qui constitue une recette de fonctionnement : 85 000€.

Ainsi le montant de l'autofinancement net à la section d'investissement s'établit à 2,524 M€.

Investissement

Dépenses d'investissements 2026

OBJET	Montants
SOUS TOTAL SCHEMA DE CONTENEURISATION	1 980 000,00
SOUS TOTAL PARC DE VEHICULES	1 369 388,30
SOUS TOTAL SCHEMAS DE COLLECTE/PREVENTION/BIODECHETS	1 674 000,00
SOUS TOTAL DECHETTERIES/PLATEFORME	1 575 000,00
SOUS TOTAL AUTRES RECURRENCES ET MATERIELS DIVERS	58 000,00
Total PPI Déchets Dépenses	6 656 388,30
Dont reversement aux communes	180 000,00
Dont PPI Grand Chambéry	6 476 388,30

Le schéma de conteneurisation est poursuivi en 2026 et projeté de la manière suivante :

- 900 000 € pour l'acquisition de conteneurs enterrés et semi-enterrés.
- 900 000 € pour des travaux d'implantation.
- ➔ Les montants indiqués dans ces enveloppes sont fongibles en fonction des opportunités en cours d'année.
- **180 000€ au titre des versements à destination des communes dans le cadre de l'AAP Hors Foyer avec CITEO.**

Le parc de véhicule de collecte sera renouvelé conformément à la projection opérationnelle. Le montant budgété en 2026 s'établit à 1,369 M€ et correspondant au solde de l'enveloppe pluriannuelle 2021/2026. Il s'agit en effet de la dernière année de mise en œuvre du programme conformément à l'AP votée pour un montant de 5 050 000€ sur la période.

La mise en œuvre des schémas de collecte, de prévention et de biodéchets se traduira par l'achat de composteurs individuels, collectifs et bio seaux, des bacs roulants, des colonnes aériennes, des corbeilles et totems, du matériel complémentaire pour la mise en œuvre du PLPDMA et du matériel de broyage pour un montant total de 674 000€.

Une enveloppe pour le financement d'un nouveau centre de l'économie circulaire, dont les études sont actuellement en cours, est prévue sur la période 2026/2027 à hauteur de 5 M€ dont 1 M€ budgétés en 2026. Ce montant était d'ores et déjà inscrit à la PPI.

Des travaux seront effectués dans les déchetteries en 2026 afin d'adapter en continu les infrastructures existantes aux besoins des usagers et des agents chargés de faire fonctionner ces équipements. Une enveloppe de 1,575 M€ est prévue notamment pour le financement de travaux sur les déchetteries de Le Chatelard et de Bissy à Chambéry.

Une enveloppe de 58 000€ est prévue pour le financement de matériels, de petits outillages et de petits aménagements.

Autres dépenses d'investissement 2026 :

- **Remboursement en capital de la dette : 850 000 €.** Il s'agit du remboursement en capital des emprunts conformément au plan d'amortissement des emprunts ;
- **Amortissement des subventions perçues : 85 000 €.** Il s'agit de la comptabilisation de l'amortissement des subventions perçues conformément à l'état de l'actif du budget dédié Déchets ;

Recettes d'investissement 2026

Les recettes d'investissement sont composées de 4 enveloppes :

- La **dotation obligatoire aux amortissements : 2 364 556 € ;**
 - L'**autofinancement complémentaire à la section d'investissement : 244 899 € ;**
 - Le **FCTVA (chapitre 10) : 988 473,66 € ;**
 - Dans le cadre du PLF 2026, il est proposé un différé à N+1 dans le remboursement du FCTVA (contre N jusqu'à présent). Cette mesure est suspendue à l'approbation du PLF 2026. Par ailleurs, il s'agit de sommes dont bénéficiera Grand Chambéry malgré un différé potentiel.
- ➔ Au regard de l'avancée du PLF 2026 lors de l'élaboration du présent rapport, de la trésorerie disponible sur le compte du budget principal, et du caractère dû de ces sommes, il est proposé une inscription budgétaire en BP 2026. La collectivité devra simplement assurer un portage de trésorerie dans le scénario le plus défavorable.
- L'**emprunt d'équilibre 2026 au stade du budget primitif : 3,993 M€.**
 - Ce montant pourra être corrigé lors du budget supplémentaire 2026 après l'affectation définitive des résultats de clôture 2025.

Conformément à la réglementation, le budget dédié Déchets est voté à l'équilibre strict, il n'y a pas d'excédent de financement via la TEOM au stade du budget primitif 2026.

FOCUS SUR L'ENCOURS DE DETTE PROJETE

AU 01 janvier 2026

État des lieux de l'encours de dette de chaque budget au 01 janvier 2026

Le rapport budgétaire étant envoyé le 5 décembre 2025 conformément à la réglementation, les données de capital restant dû sont arrondies, afin de tenir compte d'éventuelles dernières corrections qui pourront intervenir d'ici le 31 décembre 2025.

Elles ne modifieront cependant pas la masse et l'analyse sur les ratios en découlant.

Budgets	Capital Restant dû 01/01/2026	Taux moyen projeté en 2026	CAPACITE DE DESENETTEMENT Au 01/01/2026
GENERAL	110,4 M€	1,95%	7,97 ans
DECHETS	6,4 M€	2,35%	2,54 ans
ANNEXE MOBILITE	5,8 M€	1,58%	Sans objet* *Cf. Dotation aux amortissements
ANNEXE EAU POTABLE	44,3 M€	2,62%	10,55 ans
ANNEXE ASSAINISSEMENT	26,5 M€	3,05%	7,26 ans
TOTAL DETTE PROPRE	193,4 M€		
REFACTURÉ CGLE	1,5 M€	2,42%	Sans objet
TOTAL BUDGETÉ	194,9 M€		

- ➔ Les taux d'emprunts moyens en 2026 sont en baisse continue par rapport à 2025 du fait d'une politique monétaire de la Banque centrale européenne plus favorable aux emprunteurs au regard des anticipations court terme d'inflation et de dynamique peu favorable de l'activité économique. Ceci s'applique aux emprunts déjà contractés.
- ➔ L'année 2026 pourra comme en 2025 être mise à profit pour étudier la mise en place de taux plafonds sur certains encours à taux variable classique Euribor + marge afin de prévenir toute hausse de taux ultérieure, qui n'est pas à exclure au vu de la situation géopolitique internationale, au regard du potentiel d'inflation à moyen/long terme comme expliqué lors du DOB.
- ➔ L'épargne brute du budget Général 2026 est positionnée à 13,853 M€ **en tenant compte du DILICO.**

Détail des annuités prévisionnelles de la dette en 2026 selon l'estimation au 01/01/2026.

Les montants budgétés seront légèrement supérieurs afin de couvrir tout éventuel aléa à la hausse ou correction du profil d'amortissement tant pour le capital que les intérêts à payer.

Budgets	Capital projeté	Intérêts projetés	TOTAL projeté
GENERAL	10,1 M€	2,2 M€	12,3 M€
DECHETS	840 k€	145 k€	985 k€
ANNEXE MOBILITE	1,2 M€	100 k€	1,3 M€
ANNEXE EAU POTABLE	3,5 M€	1,150 M€	4,650 M€
ANNEXE ASSAINISSEMENT	2,3 M€	0,8 M€	3,1 M€
TOTAL DETTE	17,940 M€	4,395 M€	22,335 M€
REFACTURE CGLE	0,260 M€	38 k€	298 k€
TOTAL BUDGET	18,200 M€	4,433 M€	22,633 M€

ANNEXE – ETAT DES AP/CP – A date du 01/12/2025

Programme	Code AP	Type AP	Libellé de l'AP	Total vote précédent AP	Proposition nouvelle	Total proposition AP après BP 2026	CP exercices précédents au 01/12/2025	CP 2026 (ou reports 2025)	Reste à financer après 2026	A clôturer en 2026	Reste à financer après 2026 - Fin du mandat
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182014D1 1040182014R2	Dépense Recette	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2013	2 175 795,00 2 175 795,00		2 175 795,00 2 175 795,00	1 710 653,28 2 175 794,31		465 141,72 0,69		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182015D1 1040182015R2	Dépense Recette	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2014	1 356 740,00 1 356 740,00		1 356 740,00 1 356 740,00	1 329 397,00 1 356 740,00		27 343,00 -		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182016D1 1040182016R2	Dépense Recette	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2015	588 319,00 588 319,00		588 319,00 588 319,00	588 319,00 428 100,07		- 160 218,93		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182017D1 1040182017R2	Dépense Recette	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2016	943 882,90 943 882,90		943 882,90 943 882,90	611 284,00 742 046,90		332 598,90 201 836,00		
AIDE A LA PIERRE ETAT	2040482021D1 2040482021R2	Dépense Recette	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2021/2026	6 829 840,00 6 829 840,00	710 000,00 710 000,00	7 539 840,00 7 539 840,00	5 021 522,40 6 076 553,70	2 517 585,00 1 462 554,00	732,60 732,30		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182018D1 1040182018R2	Dépense Recette	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2017/2020	4 187 879,00 4 187 879,00	14 500,00 14 500,00	4 202 379,00 4 202 379,00	3 858 630,84 4 202 341,65	197 392,00	146 356,16 37,35		
TOTAL AIDES A LA PIERRE ETAT 2013/2026				Dépenses Recettes	16 082 455,90 724 500,00	16 806 955,90 16 806 955,90	13 119 806,52 14 981 576,63	2 714 977,00 1 462 554,00	972 172,38 362 825,27	- -	- -
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022013D1	Dépense	PLH- AIDE A LA PRODUCTION AP 2012-2013	7 921 832,00		7 921 832,00	7 495 078,50	143 712,00	283 041,50		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022016D2	Dépense	PROG 2016 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	343 417,00		343 417,00	338 868,00	1 150,00	3 399,00		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022017D1	Dépense	PROG 2017 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	1 985 980,00		1 985 980,00	1 661 153,50	206 790,00	118 036,50		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022018D1	Dépense	PROG 2018/2020 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	8 700 000,00		8 700 000,00	8 143 128,18	232 526,00	324 345,82		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040472021D1	Dépense	PROG 2021/2026 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	15 881 522,00		15 881 522,00	5 358 710,50	2 971 969,00	7 550 842,50		7 550 842,50
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022020D1 2040022020R2	Dépense Recette	PROG 2019/2022 - FICHE 2.6 - CONVENTION QUALITE AIR - LOGEMENTS COLLECTIFS	250 000,00 200 000,00		250 000,00 200 000,00	187 114,00 149 691,20		62 886,00 50 308,80	OUI OUI	
TOTAL AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS 2012/2026				Dépenses Recettes	35 082 751,00 200 000,00	- -	35 082 751,00 200 000,00	23 184 052,68 149 691,20	3 556 147,00 50 308,80	8 342 551,32 50 308,80	7 550 842,50 -
FDC POLITIQUE DE LA VILLE	2040312016D1	Dépense	FONDS DE CONCOURS POLITIQUE DE LA VILLE	1 750 393,00		1 750 393,00	1 164 181,76	142 667,00	443 544,24		443 544,24
PISCINE AQUALUDIQUE	1040412018D1	Dépense	NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	23 750 000,00		23 750 000,00	23 731 239,01		18 760,99	OUI	
FDC GRANDS EQUIPEMENTS	2040462021D1	Dépense	FDC 2021/2024 STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00	-	-	OUI	
TOTAL AUTRES AP DU BUDGET GENERAL				Dépenses	29 600 393,00	-	29 600 393,00	28 995 420,77	142 667,00	462 305,23	443 544,24
MATERIEL DECHETS	1040452021D1	Dépense	DECHETS - PARC DE VEHICULE 2021/2026	5 050 000,00		5 050 000,00	3 680 611,70	1 369 388,30	-		
PARC DE BUS	TR12025D1	Dépense	MOBILITE - PARC DE BUS 2025/2030	19 890 000,00	-2 020 600,00	17 869 400,00	-	6 007 000,00	11 862 400,00		11 862 400,00
TOTAL AP DE DEPENSES				105 705 599,90	-1 296 100,00	104 409 499,90	68 979 891,67	13 790 179,30	21 639 428,93		
TOTAL AP DE RECETTES				16 282 455,90	724 500,00	17 006 955,90	15 131 267,83	1 462 554,00	413 134,07		

L'AP d'Habitat 2040472021D1 présente un reste à financer de 7,6 M€ après 2026 dont :

- 6,050 M€ qui seront engagés d'ici le 31/12/2026 et à payer d'ici le 31/12/2029 selon les prévisions. Il s'agit de coûts partis tels que présentés lors du DOB le 06/11/2025.
- 1,550 M€ qui sont dépendants d'engagements à lancer notamment au titre de soldes d'opérations et de copropriétés en difficultés. Cette somme, vu quelques incertitudes de réalisation liées à des délais décisionnels des bénéficiaires plus ou moins longs, pourra être soldée ou reportée d'ici la fin de l'année 2026 ou dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle AP à partir du 01/01/2027 le cas échéant. Elle ne vient pas grever les capacités ultérieures de cette politique ni du budget d'investissement global.

L'AP Mobilité/Parc de Bus TR12025D1 traite des commandes de bus à commander et payer au titre des exercices 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030. Elle a été délibérée le 10/07/25. Une correction du plafond de cette AP est nécessaire afin d'exclure de son périmètre la commande de bus passée en 2024 et dont le paiement interviendra soit fin 2025, soit début 2026 dans le cadre de reports de crédits. En effet, il n'est pas possible de rattacher cette dépense commandée antérieurement à la création de l'AP en juillet 2025.

Cette AP présente la particularité de couvrir une année supplémentaire (2030) par rapport à la délibération du 10 avril 2025 qui porte sur la période 2025/2029, à savoir celle du contrat de DSP. Elle présente un reste à financer de 11 862 400 € après 2026 conforme à la prospective.



grandchambéry.fr

